

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**

[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 14/09/2016]

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 14/09/2016

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 82 du 14 octobre 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. Paul Chemetov, M. Serge Colas, M. Yves Contassot, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M. Olivier de Monicault, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Géraldine Texier-Rideau.

EXCUSÉS

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Emmanuelle Toulet.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 14/09/2016

ORDRE DU JOUR

SIGNALEMENTS

Rue Saint-Martin et rue de Venise (04 ^e arr.).....	4
Boulevard de Courcelles (08 ^e arr.).....	6
Place de la Madeleine (08 ^e arr.).....	8

REPORT DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

58, rue de la Victoire (09 ^e arr.).....	10
--	----

PERMIS

173-175, boulevard Haussmann et 186-190, rue du Faubourg-Saint-Honoré (08 ^e arr.).....	15
8, rue de Navarin (09 ^e arr.).....	19
2, rue Montesquieu et 13-15, rue Croix-des-Petits-Champs (01 ^{er} arr.).....	22
35-37, rue des Francs-Bourgeois (04 ^e arr.).....	25
2-8B, rue Cuvier et 5, quai Saint-Bernard (05 ^e arr.).....	29

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

52, rue des Petites-Écuries (10 ^e arr.).....	33
16, rue des Francs-Bourgeois, 2-4, rue Payenne et 23, rue de Sévigné (03 ^e arr.).....	38

SUIVIS DE VŒUX

69, rue des Haies et 2-4, passage Josseaume (20 ^e arr.).....	41
28-28B, rue Sibuet et 29, rue Mousset-Robert (12 ^e arr.).....	43
114, avenue des Champs-Élysées et 1, rue Washington (08 ^e arr.).....	46

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

16, rue Dulac (15 ^e arr.).....	49
1-7, rue Frémicourt et 35-37, rue du Commerce (15 ^e arr.).....	49

[RUE SAINT-MARTIN ET RUE DE VENISE (04^E ARR.)]

SIGNALEMENT

Dégradation de la fontaine Maubuée

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Une première fontaine Maubuée est mentionnée dès le XIV^e siècle pour l'alimentation de concessions particulières du quartier Saint-Merry. À l'angle des rues Simon-le-Franc et Saint-Martin, elle était attenante à une maison dont la ville était propriétaire, les particuliers établis à cet emplacement devant l'y maintenir à perpétuité. Elle dispensait une eau provenant de l'aqueduc de Belleville avant d'être tributaire de la pompe du pont Notre-Dame à partir de 1673.

Reconstruite au même endroit par Jean Beausire et son

fils Jean-Baptiste en 1733, elle présentait sur la rue Saint-Martin un décor sculpté représentant un vase contenant des feuilles d'eau, surmonté d'un cartouche destiné à une inscription qui ne fut jamais gravée. Le tout était couronné, au-dessus d'un larmier mouluré, d'un écusson ovale à présent sans inscription. En retour sur la rue Simon-le-Franc un panneau dénué de décor était surmonté, au-dessus du larmier, des armes de la ville représentées par un navire à trois mâts et deux ponts percés de sabords. La fontaine fut déposée deux siècles plus tard lors de la démolition en 1930 de l'îlot insalubre n° 1, conservée à la demande de la Commission du Vieux Paris et mise en dépôt afin d'être replacée « le plus près possible de son emplacement et autant que possible dans une situation

symétrique, à l'angle d'un des futurs immeubles à construire ». Cette demande fut satisfaite en 1977 lors des travaux de rénovation du plateau Beaubourg.

La présentation de la fontaine a souffert de l'effacement progressif de son décor, aggravé aujourd'hui par la présence ponctuelle de taches et de mousses qui pourraient précipiter sa dégradation.

DISCUSSION

Les membres se rejoignent sur la nécessité de préserver la fontaine. L'un d'eux regrette qu'elle soit trop peu visible dans l'espace et qu'elle passe ainsi inaperçue. Il estime que sa restauration doit nécessairement s'accompagner d'une réflexion sur ce point.

RÉSOLUTION

La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance d'un signalement

de la mairie du 4^e arrondissement faisant état du mauvais état de conservation de la fontaine Maubuée construite au XVIII^e siècle et réinstallée à son emplacement actuel en 1977.

La commission exprime le souhait que cette petite architecture, propriété de la ville de Paris, fasse l'objet d'un nettoyage délicat et d'une consolidation de surface, en particulier au niveau du fronton où la prolifération des mousses a fragilisé le matériau.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.

- Dominique Massounie, Pauline Prevost-Marcilhacy, Daniel Rabreau, *Paris et ses fontaines, de la Renaissance à nos jours*, Paris, D.A.A.V.P., 1995, p. 91.

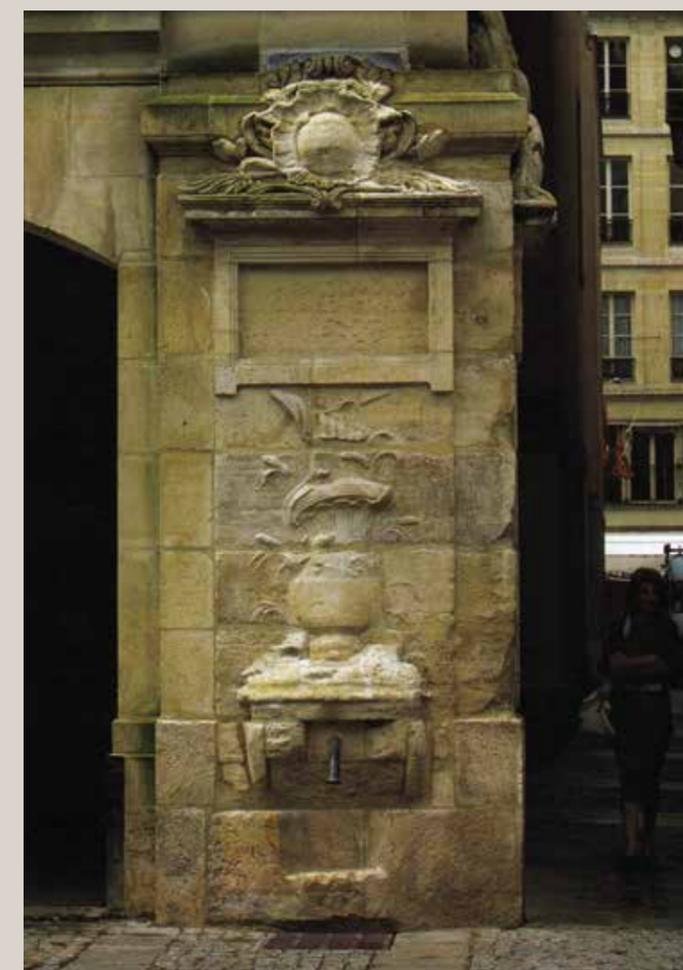
- Ruth Fiori, *Paris déplacé du XVIII^e siècle à nos jours, architecture, fontaines, statues, décor*, Paris, Parigramme 2011, p.248.



Extrait du P.L.U.



La fontaine Maubuée (1733), à l'angle des rues Saint-Martin et Simon-le-Franc (décor de galère) (© Jacques Boyer / Roger-Viollet).



Ci-dessus : vue actuelle de la fontaine Maubuée (© De Buyer).
Ci-contre : vue de la fontaine au moment de sa réinstallation en 1977 (© Belloncle).

[BOULEVARD DE COURCELLES (08^E ARR.)]

SIGNALEMENT

Dégradation de la rotonde du parc Monceau

PROTECTION

Ensemble protégé au titre des Monuments historiques :
« Rotonde du parc Monceau : classement par arrêté du 24 avril 1907. »

PRÉSENTATION

Autour de son pavillon de plaisance édifié en 1770, le duc de Chartres constitue, par acquisitions successives, un jardin qu'il dote progressivement de fabriques selon un plan de Carmontelle. Lorsque le parc est limité au nord par l'établissement de l'enceinte des fermiers généraux, Claude-Nicolas Ledoux y édifie le pavillon d'octroi de la barrière de Chartres, une rotonde à péristyle inspirée d'exemples antiques (1787).

Le jardin confisqué sous la Révolution est racheté par la famille d'Orléans, expropriée ensuite pour le percement du boulevard Malesherbes. En 1860, Jean-Charles Alphand met en œuvre le projet haussmannien de création d'une promenade publique sur une emprise diminuée par les successions et divers empiètements. Gabriel Davioud, chargé de restaurer la rotonde afin d'aménager un logement de garde à l'entrée du parc sur le boulevard de Courcelles, ne s'en tient pas à de simples réparations. Pour en atténuer la sévérité, il surmonte l'édifice d'un dôme ovoïde au lieu de la coupole plate d'origine et ajoute des cannelures sur les colonnes. Les travaux sont inaugurés le 14 août 1861.

L'usage de la rotonde, demeurée dans le domaine

municipal, est depuis lors lié au fonctionnement du parc, sanitaires publics et locaux pour les jardiniers essentiellement. Malgré une restauration d'apparence récente et divers travaux de nettoyage, ses parements présentent diverses altérations, épaufrures et graffitis.

DISCUSSION

Les membres souhaitent alerter la municipalité sur le mauvais état actuel de la Rotonde du parc Monceau et se prononcent à l'unanimité en faveur d'une étude diagnostique qui permettrait de définir un programme de restauration et d'entretien du bâtiment. Un membre attire également l'attention de la Commission sur le mauvais état général des grilles du parc. Plusieurs membres réitèrent leur souhait que soit conduit un travail sur les œuvres de Ledoux, en particulier sur les anciennes barrières, éléments précieux et rares de l'histoire de Paris, qui pourrait déboucher sur une exposition.

RÉSOLUTION

La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance du signalement d'un membre de la commission concernant le mauvais état du parement extérieur de la rotonde du parc Monceau et de sa colonnade.

La commission exprime le souhait que les dommages repérés (exfoliation de la pierre, remontées salines, etc...) fassent l'objet d'un relevé complet afin de servir de base à un programme de restauration indispensable.

BIBLIOGRAPHIE

- Gabriel Davioud, *architecte : 1824-1881*, catalogue d'exposition, Paris, Délégation à l'action artistique, 1981.
- Bernard Champigneulle, *Promenades dans les jardins de Paris*, Club des Libraires de France, 1965.



Extrait du P.L.U.



J.-L.-G.-B. Palaiseau, *Pavillon bordant le parc de Monceau*, 1819, eau-forte aquarellée, 21,8 x 30,9 cm (© BnF).



Charles Lansiaux, *Parc Monceau. Rotonde en 1919* (© Charles Lansiaux / DHAAP).



Détail d'une colonne cannelée.



Détail d'une fenêtre condamnée.

[PLACE DE LA MADELEINE (08^E ARR.)]

SIGNALEMENT

Dégradation de l'escalier d'accès aux lavatoires « Dames »

PROTECTION

Ensemble protégé au titre des Monuments historiques :
« Le lavatory en totalité, à savoir : l'ancien lavatory des femmes et son accès ; l'accès du lavatory des hommes. »
(inscription par arrêté du 16 mars 2011).

PRÉSENTATION

L'ancienne partie « dames » des lavatoires aménagés sous la place de la Madeleine en 1905 et qui a conservé une bonne partie de ses décors - faïences murales, sols, menuiseries en acajou - est fermée depuis 2011. Sa restauration intérieure prévoyant un réaménagement des cabines (déjà transformées) et un simple nettoyage des éléments protégés est prévue dans le cadre d'un PC dé-

posé en mars 2016 par la société nouvellement concessionnaire.

L'escalier d'accès dont les parements sont revêtus de mosaïques de la maison Simon présente un état de dégradation avancée. Sa restauration n'est cependant pas prévue, l'ouvrage - propriété de la ville de Paris comme les lavatoires - étant hors projet.

DISCUSSION

Les membres se prononcent à l'unanimité en faveur de la restauration des escaliers d'accès aux lavatoires « femmes » aujourd'hui fortement dégradés. Dans un souci de cohérence, certains membres souhaitent que ces ouvrages soient traités dans le cadre de l'opération

prévue sur le lavatory lui-même et appellent à une même opération sur les lavatoires « hommes ». Un membre appelle à la plus grande vigilance en ce qui concerne le réaménagement futur de la place de la Madeleine.

RÉSOLUTION

La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance du signalement de son secrétariat général concernant l'état de délabrement des escaliers conduisant aux lavatoires anciennement « Hommes » et « Dames » de la place de la Madeleine.

La commission rappelle que les ouvrages construits en 1905 sont protégés au titre des Monuments historiques. Elle souhaite qu'à l'occasion de la remise en service de l'un d'entre eux, les deux escaliers d'accès dont les parements revêtus de mosaïques de la Maison Simon et présentant de nombreux manques, fissures et faïençages

soient restaurés.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- « Lavatory souterrain de la place de la Madeleine », *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, n° 28. Paris, Masson, 1906, p.270-279.



Extrait du P.L.U.



État actuel de l'escalier d'accès au lavatory souterrain.



La grille des lavatoires en 1960 (© René-Jacques / BHVP / Roger-Viollet).



État actuel de l'escalier d'accès au lavatory souterrain (détail).



État actuel de l'escalier d'accès au lavatory souterrain (détail).



Vue actuelle des cabines du lavatory.

[58, RUE DE LA VICTOIRE (09^E ARR.)]

Restructuration de deux bâtiments à usage de bureaux

Pétitionnaire : Mme DUPONY-LIEVENS, Patricia
SCI HSBC ASSURANCES IMMO

PC 075 109 16 V0030

Dossier déposé le 20/05/2016.

Fin du délai d'instruction : 17/10/2016.

« Réhabilitation d'un ensemble immobilier tertiaire comprenant le ravalement de l'ensemble des façades, le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement de la façade Ouest du bâtiment B, la démolition du plancher bas du rez-de-chaussée et la construction de deux niveaux de plancher dans le volume libéré du bâtiment B, la création d'un escalier passerelle entre les bâtiments A et B dans la cour principale et d'une verrière dans la cour

intérieure du bâtiment B, l'isolation thermique par l'extérieur des façades de la courette et de la cour intérieure et la végétalisation de la toiture terrasse du bâtiment B et du bâtiment R+1 en fond de parcelle.

Surface de plancher créée : 964 m². Surface de plancher démolie : 1 135 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

À la hauteur des actuels numéros 58 et 60 de la rue de la Victoire s'élevait un hôtel particulier édifié par l'architecte Perrard de Montreuil, qui fut loué puis vendu

en 1781 à une danseuse de l'Opéra, Julie Careau, avant d'être acquis par le général Bonaparte en 1798 pour Joséphine de Beauharnais. De part et d'autre du passage qui conduisait à ce qui se présentait comme un grand pavillon isolé dans la verdure, le même architecte avait édifié deux autres hôtels. Celui qui s'élevait sur l'actuel n° 58 fut acquis par la veuve du marquis d'Argenson en 1788, avant d'être racheté par le général Berthier, qui s'en sépara en 1806. Les trois propriétés furent par la suite remembrées à la faveur de l'ouverture de la rue du Châteaudun (1859) puis du redressement, en 1868, de cette portion de la rue de la Victoire.

La parcelle est désormais occupée par deux bâtiments distincts séparés par une cour pavée. Le premier est de construction plus ancienne que le second (1879). C'est une petite maison bourgeoise de 4 étages sur rez-de-chaussée plus comble. La façade en pierre de taille est rythmée verticalement, présentant un entresol au-dessus d'un rez-de-chaussée, surplombé d'un étage noble

animé par des frontons et souligné par un balcon continu. La façade porte l'inscription « THE GRESHAM », du nom de la compagnie d'assurance devenue propriétaire de la parcelle en 1912.

C'est à cette date que la compagnie, rachetée en 1934 par une autre compagnie d'assurance britannique, la Legal and General assurance, fait édifier un second corps de bâtiment confié à l'architecte Gabriel Morice (1861-1952), brillant élève de Paul Blondel, 2^e Second Grand Prix de Rome (1889) et qui fut architecte de la Ville de Paris à partir de 1893 et architecte-expert auprès de la Cour d'appel notamment. Des sondages récents ont révélé, en plus des potelets en fonte apparents dans les étages, des éléments constructifs qui mêlent structures métalliques, béton et brique selon un dispositif représentatif des constructions post-haussmanniennes et de l'entre-deux-guerres dont témoignent également, dans l'élévation, l'emploi de linteaux métalliques, le traitement en pierre de taille de la façade principale sur cour et



Extrait du P.L.U.



Vue perspective de la rue de la Victoire.



Vue actuelle de la façade sur cour du premier bâtiment.



Élévation de la façade sur cour du second bâtiment, dessinée par Morice en 1912 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la façade sur cour du second bâtiment.

les jeux chromatiques des briques. L'architecte a mis ici à profit les recettes qu'il utilisait tant dans les nombreux HBM, hôtels particuliers et immeubles de bureaux qu'il a construits, mêlant fonctionnalisme et somptuaire avec délicatesse et économie.

Le bâtiment sur rue a été partiellement transformé dans les années 1980-1990 : un ascenseur (démoli depuis) a été apposé sur la façade côté cour, 5 châssis ont été ouverts en toiture et les niveaux des plafonds-planchers ont été repris. L'actuel projet comprend un ravalement complet de l'immeuble avec le remplacement des châssis par des lucarnes surplombées de frontons curvilignes qui réinterprètent celui de la travée centrale de l'étage noble. Un « escalier passerelle » est ajouté dans la cour le long du mur mitoyen ouest pour raccorder les deux bâtiments. Pour cela, les allèges de part et d'autre seraient démolies sur une travée pour créer des portes-fenêtres. Et toujours dans le bâtiment sur rue, la démolition prévue de l'escalier principal – qui présente quelques fissures mais

pas d'état de péril apparent – permettrait une augmentation substantielle des surfaces de planchers (avec création de 2 sanitaires par palier) et la création au 5^e niveau d'un plateau unique.

Le bâtiment sur cour fait l'objet, en ce qui le concerne, d'une intervention encore plus lourde. Son rez-de-chaussée est mis au niveau de la rue. L'embranchement d'accès est démoli ainsi que la cour anglaise et le socle est percé pour créer deux entrées latérales. L'ensemble des niveaux est redistribué pour obtenir des plateaux libres en lieu et place des dispositions actuelles qui ont été peu modifiées depuis l'origine - dans les années 1960, un balcon de dégagement sur une seconde cour a cependant été fermé par une façade en aluminium et plaques auto-lavantes dissimulant de minuscules bureaux. Le nivellement de la parcelle conduit à la reconstruction de l'escalier dit « secondaire » sur les plans d'origine. L'escalier principal, dont le vide central était occupé dès l'origine par un ascenseur depuis remplacé, serait lui aussi démoli

et remplacé entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage avant de disparaître complètement dans les étages supérieurs au profit de sanitaires communs aux plateaux de bureaux. Le projet comprend également un volet d'amélioration thermique avec le remplacement « à l'identique » de l'ensemble des menuiseries, la pose d'une isolation par l'extérieur sur toutes les façades de la cour et celle de la seconde cour intérieure. L'adjonction des années 1960 est supprimée au profit d'une façade maçonnée recevant une ITE recouverte de lames de métal prélaqué de ton beige. Le même traitement serait appliqué sur les façades post-haussmanniennes de cette cour. Les baies en bois remplacées récemment et qui reprenaient imparfaitement la typologie industrielle seraient déposées. Les structures fines en aluminium prévues étant beaucoup plus larges, elles nécessiteraient la démolition d'allèges. Enfin, la toiture deviendrait accessible et serait en partie végétalisée. Dans la cour, le pavement hérité de l'opération des années 1990 serait entièrement refait et

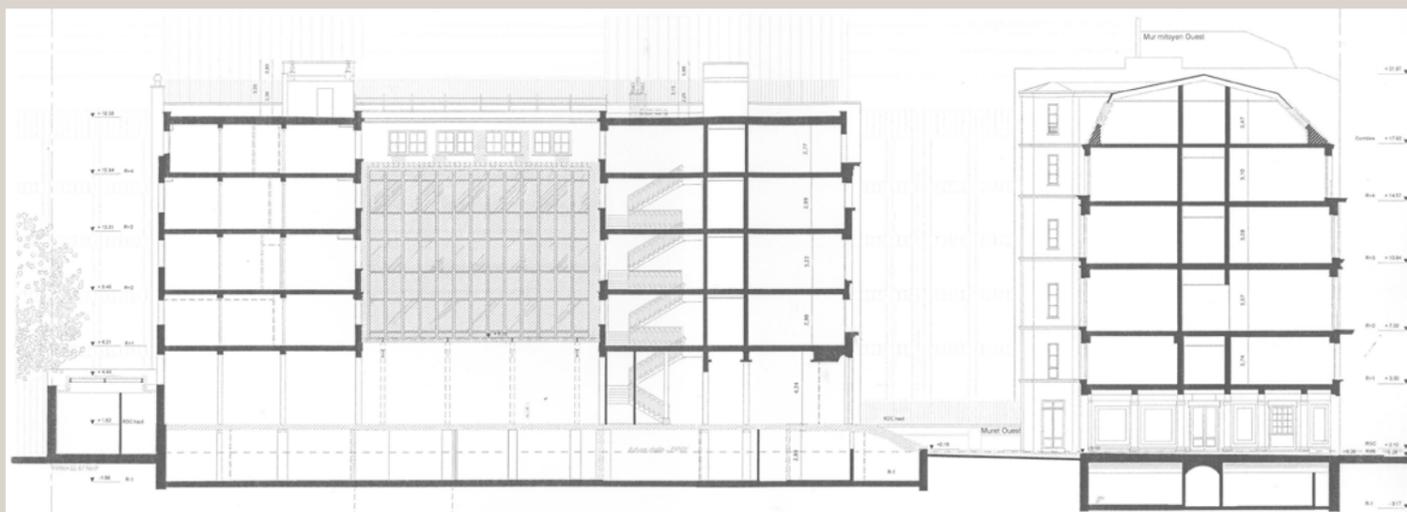
l'escalier à structure métallique nouvellement créé en extérieur partiellement dissimulé par un « panneau en acier perforé » « beige soutenu ».

DISCUSSION

Les membres jugent beaucoup trop radical le projet d'intervention sur les immeubles établis en seconde partie de parcelle, bien qu'il s'agisse de constructions non protégées. Ils pensent qu'il y a lieu de préserver les façades brique et terre cuite. Un membre demande par ailleurs que la proportion actuelle des baies soit respectée quel que soit le matériau des nouvelles menuiseries.

RÉSOLUTION

La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier à usage de bureaux prévoyant une isolation par l'extérieur des façades sur cour des



Coupe longitudinale, état existant (en haut) et état projeté (en bas) (© Architrav).



Vue actuelle de la courte (en rouge, démolition projetée de la façade des années 1960) (© Architrav).



Vue perspective projet de la courte (© Architrav).

bâtiments arrière.

La Commission observe que cette intervention aurait pour conséquence de modifier radicalement la présentation des parements extérieurs dont la brique beige claire rehaussée d'un rouge vif au niveau des linteaux est caractéristique de l'architecture des années 1910. Elle demande leur préservation ainsi que celle des baies qui, bien que typiques des immeubles commerciaux, devraient leurs allèges démolies.

La commission demande en conséquence que soit étudiée la solution d'une isolation par l'intérieur permettant de conserver les matériaux et l'organisation d'origine de ces façades de belle qualité.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 3865, DQ¹⁸ 135.
- Franck Favier, *Berthier : l'ombre de Napoléon*, Paris, EDI8, 2015
- Elisabeth Caude et Christophe Pincemaille dir., *Joséphine et Napoléon. L'hôtel de la rue de la Victoire*, catalogue d'exposition, Paris, Grand Palais, octobre 2013 – janvier 2014, Réunion des musées nationaux, 2013.

[173-175, BOULEVARD HAUSSMANN ET 186-190, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ (08^E ARR.)]

Surélévation d'un immeuble d'angle de 1863

Pétitionnaire : M. DE SAQUI DE SANNES, Xavier
SCI IREEF HAUSSMANN PARIS PROPCO
PC 075 108 16 V 0028
Dossier déposé le 20/05/2016.
Fin du délai d'instruction : 02/11/2016.

menuiseries extérieures sur rue et cour et réaménagement paysager des toitures-terrasses.
SHON à démolir : 5206 m² ; SHON créée : 6214 m² ; surface du terrain : 1587 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La parcelle d'angle doit sa forme au percement du boulevard Beaujon (futur boulevard Haussmann) et à l'élargissement, en rive nord, de la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Un immeuble de rapport, double en profondeur, y est construit en 1863. Ses cinq étages carrés et le comble

« Surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment de commerce et de bureau de 4 étages et combles sur entresol, rez-de-chaussée et 4 niveaux de sous-sol, modification des façades sur cour pour élargissement d'un atrium, mise en place d'une verrière, changement de destination de locaux de commerce en bureau aux rez-de-chaussée haut et bas, démolition et reconstruction de planchers à tous les niveaux, ravalement des façades, remplacement des



Vue projetée de l'entrée du second bâtiment depuis la cour principale (© Architrav).



Vue d'insertion de l'escalier passerelle projeté, vu de la parcelle voisine (© Architrav).



Extrait du P.L.U.



Entrée du boulevard Haussmann en direction de l'est (l'immeuble concerné par le PC est à droite).



Façade actuelle, boulevard Haussmann, de l'immeuble des années 1920.



Façade actuelle, rue du faubourg Saint-Honoré, de l'immeuble des années 1920.

établis, à l'origine, au-dessus de cinq boutiques, sont destinés à une occupation bourgeoise. L'escalier principal éclairé par une courette dessert alors deux appartements par étage, l'un prenant le jour par huit fenêtres sur le boulevard et l'autre par six fenêtres sur la rue, chacun disposant d'une baie sur le pan coupé.

Les façades porteuses présentent une composition et un décor caractéristiques des percements haussmanniens : l'élévation divisée par deux balcons, au premier sur entresol et au cinquième étage, est rythmée par un jeu de pilastres qui regroupe le deuxième et le troisième étage encadrant les baies voisines du pan coupé.

Ces dispositions paraissent avoir subsisté jusqu'aux années 1920, date de la construction par l'architecte Joachim Richard d'un immeuble de rapport sur la parcelle du n° 173, elle aussi traversante. La structure de ce nouvel immeuble faite de béton armé (l'architecte Richard, élève de Victor Laloux, a souvent collaboré avec François Hennebique) est constituée de poteaux sans mur de re-

fends. Les façades, élevées de cinq étages carrés sur un grand soubassement largement percé, sont couronnées de deux niveaux en retrait et d'un huitième, partiel. Elles sont habillées de pierre de taille, décorées sur le boulevard où les deuxième et huitième des neuf travées sont marquées par des bow-windows. La façade sur la rue du Faubourg-Saint-Honoré est traitée plus simplement.

Alors que l'occupation bourgeoise a progressivement régressé au profit de bureaux, une campagne de travaux à la fin des années 1980 aboutit à la disparition des halls et de l'aménagement intérieur de l'immeuble haussmannien.

Les deux immeubles sont mis en communication et densifiés par épaississement sur la cour (équipée de façades vitrées au n° 173). Ces importantes transformations n'ont cependant eu que peu d'incidence sur les façades sur rues.

L'actuelle demande de travaux vise à remplacer les façades rideaux de la cour. Une surélévation de l'immeuble

d'angle est également demandée pour construire un étage carré au lieu du brisis et deux nouveaux étages recouverts d'une coque vitrée au lieu du profil haussmannien, très visible à l'entrée du boulevard.

DISCUSSION

Les membres repoussent d'entrée le projet de surélévation. L'un d'eux insiste sur la qualité de la composition que forment les deux immeubles d'angle situés de part et d'autre de l'entrée du boulevard Haussmann reposant sur un effet de symétrie. Il ajoute que rien ne peut justifier cette demande, pas même le fait que l'immeuble voisin étant haut, l'alignement des deux serait recevable. Il critique par ailleurs le choix esthétique consistant à enfermer les étages ajoutés dans une coque en verre. Un autre membre s'étonne du parti architectural prévoyant d'ajouter un étage maçonné au-dessus d'un étage d'attique soulignant la perte d'harmonie qui en résultera. Il souhaite en conséquence que le projet soit repensé afin

de conserver les proportions de l'existant, ce qu'approuve un autre membre qui craint un effet de contagion sur l'immeuble élevé en symétrie. Les membres demandent ensemble que le vœu émis par la Commission insiste sur l'emplacement particulièrement visible du bâtiment, situé non seulement sur une parcelle d'angle mais également à l'entrée d'un des boulevards parisiens les plus importants.

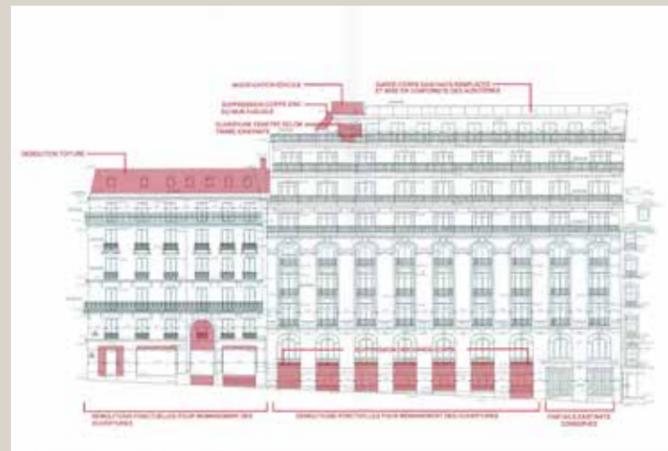
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle des années 1860 situé à l'ouverture du boulevard Haussmann, du côté ouest.

La commission s'oppose catégoriquement à la surélévation demandée, considérant que le nouveau couverture composé d'un étage carré complémentaire et d'une coque vitrée abritant deux niveaux supplémentaires



Vue actuelle de la cour de l'ensemble immobilier restructuré à la fin des années 1980.



Élévation actuelle de la façade sur la rue du Faubourg-Saint-Honoré (en rouge, les démolitions projetées) (© PCA Architecture).



Vue actuelle de l'immeuble d'angle depuis l'ouest (© PCA Architecture).



Vue actuelle de la pointe de l'îlot. La reconstruction du XX^e siècle n'est visible que par des édicules (© PCA Architecture).



Installations techniques occupant l'emplacement du terrassement de l'immeuble d'angle.



Élévation projetée de la façade sur la rue du Faubourg-Saint-Honoré (© PCA Architecture).



Vue projetée de l'immeuble d'angle depuis l'ouest (© PCA Architecture).



Vue projetée de la pointe de l'îlot. L'angle gagnerait un étage carré et une verrière bombée sur deux niveaux (© PCA Architecture).

romprait gravement l'unité de présentation des deux immeubles traités en symétrie de part et d'autre de l'entrée du boulevard.

BIBLIOGRAPHIE

GRAHAL, *Étude historique et archéologique*, 2014.

[8, RUE DE NAVARIN (09^E ARR.)]

Surélévation d'un immeuble de la Nouvelle-Athènes

Pétitionnaire : M. DELAVENNE, Emmanuel
HOTEL AMOUR

PC 075 109 16 V 0031

Dossier déposé le 02/06/2016.

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Surélévation d'un niveau d'un hôtel de 4 étages sur un niveau de sous-sol avec ravalement des façades sur rue et sur cour, remplacement d'une porte à rez-de-chaussée sur rue et suppression de 2 allèges de fenêtre sur façade cour.

SHON démolie : 1 m² ; SHON créée : 94 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Dans le quartier de la Nouvelle-Athènes, la rue de Navarin est ouverte par ordonnance du 7 octobre 1830. Elle participe au lotissement de la partie nord d'un vaste îlot délimité par la rue Saint-Lazare et les boulevards, entre la rue des Martyrs et la rue de La Rochefoucauld dans une zone encore occupée par des terrains maraîchers et des jardins de maisons de plaisance selon le plan de Vasserot. La section orientale de la rue de Navarin est ouverte à l'emplacement d'une maison et jardin de la rue des Martyrs, acquis par le comte de Jolivet en 1804. En 1824,



Vue projetée de l'entrée du boulevard Haussmann (© PCA Architecture).



Extrait du P.L.U.



Détail de la façade actuelle sur rue.



Vue perspective de la rue de Navarin.

la société d'encouragement pour l'industrie nationale française, présidée par le comte Chaptal, pilote semble-t-il le découpage du terrain. La parcelle est constituée lorsqu'elle est acquise en avril 1830 par Joseph Woëts, qui entreprend de la bâtir.

Lorsqu'en 1850, Louis Ponchard, professeur de chant au conservatoire de musique, devient propriétaire de la maison, celle-ci possède un étage carré et ouvre sur un jardin derrière. Après l'avoir remise à neuf, il la loue l'année suivante comme « maison meublée », destination qu'elle a toujours conservée – malgré les modifications apportées au bâtiment. En effet, après un premier redressement de toiture côté jardin, puis côté rue (avant 1862), la maison gagne en 1868 deux étages carrés supplémentaires (Jall, architecte). L'escalier unique est prolongé et le jardin préservé.

Sous le nom d'hôtel de Navarin et d'Angleterre, la modeste maison meublée de 1830 est devenue un immeuble de rapport de quatre étages carrés à la fin du Second

Empire. S'il rejoint ainsi le gabarit général de la rue, l'immeuble se distingue dans ce paysage par sa toiture invisible du trottoir et par un acrotère au droit des trois travées centrales, sans doute anciennement destiné à recevoir le nom de l'établissement. Par ses éléments de décors et ses irrégularités de dessin, l'élévation actuelle reflète ces différentes étapes de construction.

À l'occasion d'une rénovation complète de l'hôtel en 2008, le bâtiment a été étendu par une véranda et le jardin a été recréé.

Le projet actuel consiste à remplacer la toiture actuelle – à deux faibles pentes – par un comble brisé qui permettrait de créer quatre chambres supplémentaires.

DISCUSSION

Un membre fait état du charme du quartier et se réjouit de la réouverture d'un hôtel de renommée internationale qui accueille de nombreux jeunes. Plusieurs intervenants soulignent la qualité de la réhabilitation des jardins

et estiment que le projet de surélévation ne porte pas atteinte à l'harmonie du paysage de la rue.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives nationales : MC/ET/XXI/990 (24 octobre 1850), MC/ET/XXI/993 (17 septembre 1851), MC/ET/XXI/1037 (20 mai 1862).
- Archives de Paris : D⁴P⁴ 786 et 787, DQ³⁸ 343.



Vue actuelle de la façade côté cour.



Élévation de la façade côté cour, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Maidenberg Architecture).



Coupe, état existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Maidenberg Architecture).



Élévation de la façade sur rue, état existant (© Maidenberg Architecture).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Maidenberg Architecture).



Vue d'insertion du projet (© Maidenberg Architecture).

[2, RUE MONTESQUIEU ET 13-15, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS (01^{ER} ARR.)]

Modification du registre bas d'un immeuble de 1921

Pétitionnaire : M. VERGE, Bruno

SAS FONCIERE MONTESQUIEU

PC 075 101 16 V 0018

Dossier déposé le 29/04/2016.

Fin du délai d'instruction : 11/12/2016.

« Restructuration d'un bâtiment de 8 étages avec entresols, sur 2 niveaux de sous-sols, sur rues et courette, à usage de bureau et habitation partiellement permutés, changement de destination d'une partie des bureaux en sous-sol et rez-de-chaussée en commerce, démolition du plancher du rez-de-chaussée pour reconstruction avec remise à niveau, suppression des entresols, modification des liaisons verticales, remplacement des lanterneaux

par des châssis sur la terrasse rendue partiellement accessible en R+1 côté courette, réfection partielle de la couverture avec remplacement des châssis, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures et modification des baies à rez-de-chaussée pour création de devantures.

SHON supprimée : 1039 m² ; SHON créée : 436 m² ; surface du terrain : 550 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'architecte Roger Gonthier est connu pour ses

réalisations de logements sociaux et pour avoir été, entre les deux guerres, l'architecte de la compagnie ferroviaire Paris-Orléans (il est notamment l'auteur de la gare dite des bénédictins à Limoges). Le « building », qu'il édifie en 1921 à l'angle de la rue Montesquieu et de la rue Croix-des-Petits-Champs, accueille le siège des « Petites affiches ». Il est à usage mixte, réunissant des bureaux en étages et, dans le socle, des locaux industriels destinés à l'imprimerie – la salle des linotypes – du bulletin d'annonces légales.

L'immeuble, peu profond, s'éclaire principalement sur la rue Croix-des-Petits-Champs. En élévation, les fenêtres carrées sur quatre étages et l'ordre colossal de pilastres cannelés déploient sur huit travées un quadrillage strict que n'assouplit guère la simple frise à décor floral sous la corniche. Un dernier étage carré et deux niveaux partiellement en retrait où se détache la tourelle d'angle sont traités dans le même goût Art déco.

À l'intérieur, le plan libéré par le recours à une ossature

métallique présentait à l'origine une salle des guichets à rez-de-chaussée, une salle d'archives au premier, contiguë au logement du directeur, et, en étages, des bureaux répartis de part et d'autre d'un couloir central.

L'état actuel résulte de travaux non précisément datés mais sans doute réalisés dans les années 1980. L'aménagement intérieur a été repris et l'accès, bien que maintenu sur le pan coupé, a été remanié. Les menuiseries extérieures, plus simples que le dessin d'origine, datent de la même campagne.

À présent, un projet de restructuration complète inclut la mise aux normes d'accessibilité, l'isolation thermique intérieure et le réaménagement des étages de bureaux en espaces de type « plateaux libres » à louer. Il vise à créer également des surfaces de plain-pied (commerces et bureaux) et implique la démolition de l'ancienne imprimerie du sous-sol, du rez-de-chaussée surélevé et de l'entresol. Tout le soubassement serait donc transformé, à l'intérieur comme en façade, par la création de hauts



Extrait du P.L.U.



Élévation de l'immeuble dessinée par Roger Gonthier en 1921 (Archives de Paris).



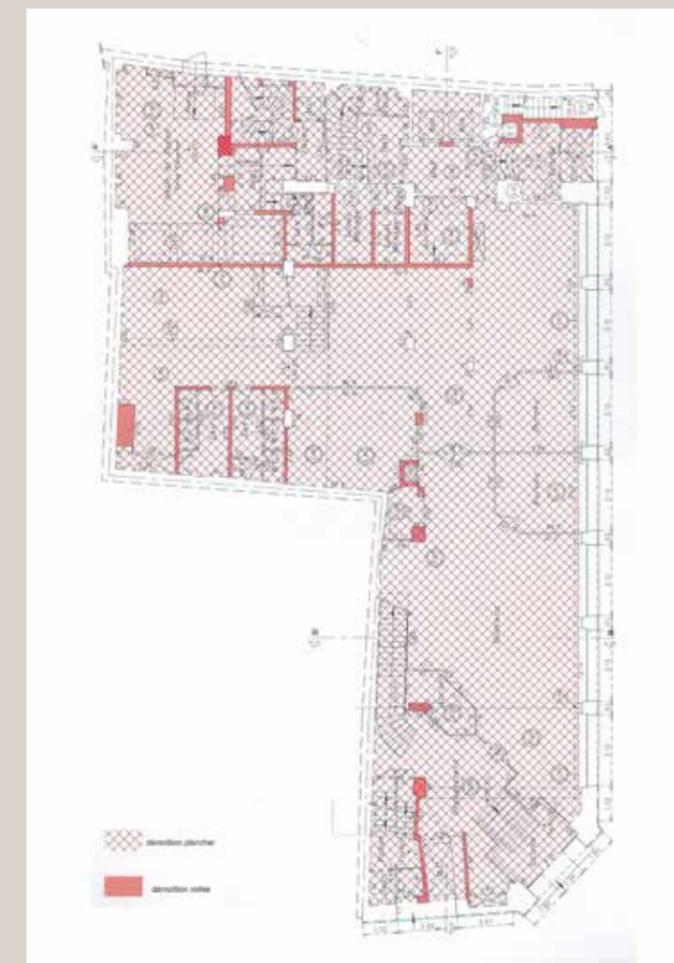
Vue perspective de la rue Croix-des-Petits-Champs.



Vue actuelle de la façade, rue Croix-des-Petits-Champs.



Vues présentant le repérage des démolitions prévues au niveau du soubassement de la façade côté rue Croix-des-Petits-Champs (© SCAU).



Plan des démolitions au niveau du rez-de-chaussée (© SCAU).

perçements verticaux rassemblant les baies du rez-de-chaussée et les soupiraux pour former une colonnade au lieu du socle d'origine. Ces ouvertures sont principalement destinées à recevoir des vitrines commerciales.

DISCUSSION

Les membres s'accordent pour reconnaître le faible impact du projet sur les façades de l'immeuble.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 2229.

[35-37, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS (04^E ARR.)]

Nouvelle restructuration de l'hôtel de Coulanges

Pétitionnaire : SCI 13 rue d'Uzès (8^e)

PC 075 104 16 0028

Dossier déposé le 09/08/2016.

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Rénovation de l'Hôtel de Coulanges dans le cadre du programme Réinventer Paris avec aménagement de 3 entités fonctionnelles dédiées à la création dans les domaines de la mode et du design. Extension du 1^{er} sous-sol pour création d'une salle de défilé et d'un deuxième sous-sol pour équipements techniques. Restructuration des circulations verticales, ravalement des façades, réouverture de baies en façades, création de lucarnes en toiture, remplacement des vitrages des fenêtres, création

d'une verrière en partie haute sur courette, dépose et repose des pavés de la cour, adaptation du passage public entre la cour et le jardin public.

SHON supprimée : 799,80 m² ; SHON créée : 1019,60 m². »

PROTECTION

Ensemble protégé au titre des Monuments historiques : « Façades et toitures ; la cage d'escalier avec sa rampe ; le sol de la cour d'honneur : inscription par arrêté du 16 octobre 1961. »

PRÉSENTATION

L'hôtel de Coulanges, composé d'un hôtel particulier



Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle des rues Montesquieu et Croix-des-Petits-Champs.



Vue perspective depuis l'angle de la rue Croix-des-Petits-Champs. Le soubassement serait remplacé par un portique (© SCAU).



Vue projetée de la toiture où seraient ajoutés des volumes vitrés (© SCAU).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la cour intérieure.



Vue actuelle du portail depuis la rue des Francs-Bourgeois.

(n° 35) et d'un ancien immeuble d'habitation (maison de la petite Magdeleine, n° 37) réunis en 1767, est le résultat de plusieurs campagnes de construction qui ont débuté vers 1630. L'ensemble a été ensuite plusieurs fois modifié, en particulier au XIX^e siècle, en raison de la présence d'activités industrielles sur le site. Acheté par la ville de Paris en 1972 après avoir été menacé d'une démolition totale, l'hôtel est alors lourdement restauré mais retrouve en même temps certaines de ses dispositions anciennes (démolition des surélévations effectuées au siècle précédent et dégagement du jardin). Les toitures sont entièrement refaites, les fenêtres et garde-corps changés et certaines arcades du rez-de-chaussée très reprises.

Le site a été retenu en 2014 pour l'appel à projets « Réinventer Paris » et sélectionné par la Commission du vieux Paris, dans sa séance du 31 janvier 2015, pour faire l'objet d'un suivi patrimonial.

Le projet choisi au terme de la consultation est porté par le Collectif Coulanges. Il restructure entièrement le lieu

qui serait divisé en trois entités indépendantes, *Hub de la mode*, *Concept store* et *Coworking* et prévoit pour cela l'implantation de bureaux et d'espaces d'activité destinés à de jeunes créateurs dans le domaine de la mode et du design.

Les interventions prévues n'impactent pas la volumétrie du site. Elles concernent principalement les façades et les toitures, et visent à réorganiser les circulations verticales, escaliers et ascenseurs afin de rendre indépendante chaque entité du programme. De nouvelles baies, ouvrant sur la rue ou le jardin, ou situées au rez-de-chaussée des bâtiments sur cour, seront percées ou agrandies. Des lucarnes supplémentaires seront créées en toiture du corps central et la courette située dans l'aile gauche sera couverte d'une verrière en partie haute, un plancher étant passé au deuxième niveau.

Dans le même temps, un volume dédié à l'espace de défilé du *Hub de la mode* et aux locaux techniques sera créé en sous-sol sur deux niveaux sous l'espace de la cour et le

rez-de-chaussée de l'aile gauche de l'hôtel qui, à l'heure actuelle, ne comporte pas de caves.

DISCUSSION

Le débat s'ouvre sur le creusement de la cour qui préoccupe certains membres. Sur ce sujet, quelqu'un informe la Commission qu'une protection au titre des Monuments historiques ne garantit pas la préservation des sous-sols dont le creusement peut parfaitement être autorisé. La direction de l'urbanisme rappelle que l'étude préalable a révélé la présence d'une dalle en béton sous les pavés de la cour, montrant que la cour a fait l'objet de travaux antérieurs. Pour certains membres, ce projet de creusement démontre avant tout que la capacité d'accueil de l'hôtel de Coulanges n'est pas adaptée au programme prévu.

Un grand nombre de membres s'étonne par ailleurs du percement ou de l'agrandissement de certaines baies côté rue et jardin alors que les façades sont protégées

Monument historique. L'un d'entre eux propose qu'une étude historique précise ce point avant toute décision et qu'en même temps des sondages soient effectués dans les maçonneries d'entourage des baies afin de mettre en évidence d'éventuels bouchements ou modifications effectués dans le passé.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le permis de construire du projet retenu par le jury final de l'opération « Réinventer Paris » pour l'hôtel de Coulanges.

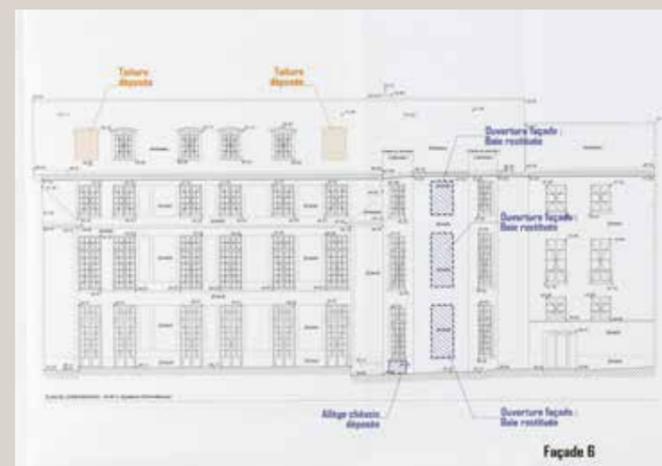
La commission s'étonne des nombreux percements et agrandissements de baies prévus. Elle observe que certains d'entre eux, en particulier sur rue et sur jardin, ne semblent étayés par aucune archive ancienne et demande en conséquence qu'une analyse historique plus fine soit produite par le pétitionnaire qui intégrerait les



Vues actuelles des façades sur rue de part et d'autre du portail d'entrée.



Vue de l'aile gauche depuis la rue (en rouge, les percements projetés) (© Sahuc & Katchoura / François Chatillon).



Élévation actuelle des façades sur le jardin présentant les modifications projetées (© Sahuc & Katchoura).



Vues actuelles des façades sur le jardin (en bas et ci-contre, en rouge, les percements projetés) (© Sahuc & Katchoura).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Sahuc & Katchoura / François Chatillon).



Vue de l'aile droite depuis la rue (en rouge, les percements projetés) (© Sahuc & Katchoura / François Chatillon).

conclusions de l'étude historique de l'hôtel de Coulanges publiée en 1970, afin d'éviter tout risque de perte patrimoniale concernant des façades protégées au titre des Monuments historiques.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la commission du vieux Paris.
- Archives de Paris : VO³³ 109, 1069W 16, 1178W 2481, 1534W 848.
- Jean-Pierre Babelon, « De l'hôtel d'Albret à l'hôtel d'O. », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1970, p. 87-145.
- Béatrice de Andia et Alexandre Gady (dir.), *La rue des Francs Bourgeois au Marais*, Paris, AAVP, 1992, p. 118-125.
- Alexandre Gady, *Le Marais. Guide historique et architectural*, 2004 (1994), p. 179.
- Jean-François Leiba-Dontewill et Roselyne Bussièrre,

Escaliers parisiens sous l'Ancien Régime, Paris, Somogy / Région Île-de-France, 2011, p. 243, notice 0614.

[2-8B, RUE CUVIER ET 5, QUAI SAINT-BERNARD (05^E ARR.)]

Démolition d'un bâtiment de l'ancienne Faculté des Sciences de l'université de Paris

Pétitionnaire : M. DUCLAUX Thierry

EPAURIF

PD 075 105 16 P 0005

Dossier déposé le 25/07/2016.

Fin du délai d'instruction : 25/10/2016.

« Démolition du bâtiment Cassan F et de la crèche sur le campus de Jussieu. »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'Établissement Public d'Aménagement universitaire de

la Région Ile-de-France (EPAURIF) demande la démolition totale du bâtiment « F » aligné sur la rue Cuvier et qui compose avec le bâtiment « A-B-C » du quai Saint-Bernard la limite nord-est du campus actuel de Jussieu. Construits en 1958, ces deux bâtiments de sept niveaux chacun, posés sur pilotis et implantés en équerre, constituent la première étape de la construction de la Faculté des Sciences de l'université de Paris, qui fut la seule réalisée selon l'esquisse initiale (1955). Si, dès les années 1930, l'université envisage de remplacer l'ancienne Halle aux vins, ce n'est qu'au lendemain de la guerre que le rectorat réussit à en acquérir les terrains, qui sont affectés en 1946 à la Faculté des Sciences. La conception de ce programme universitaire d'envergure nationale est



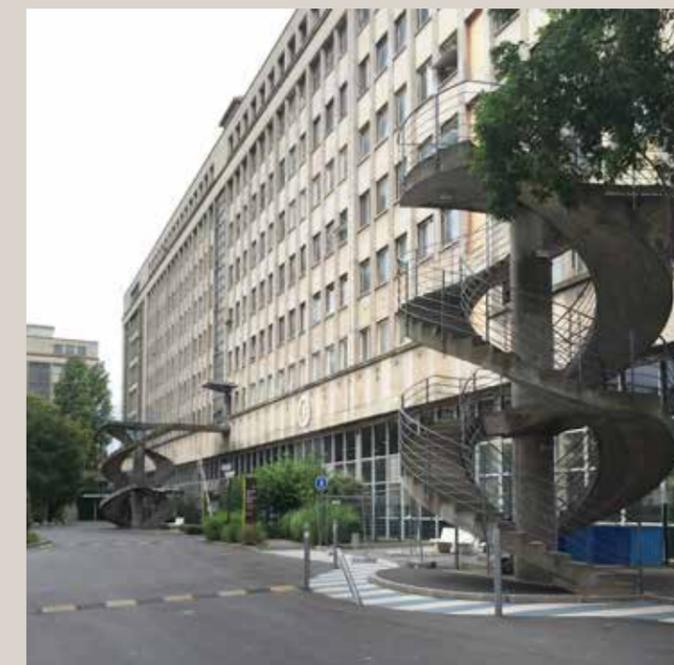
Vue actuelle du bâtiment ouest sur cour.



Plan du rez-de-chaussée montrant les démolitions de baies projetées (© Sahuc & Katchoura / François Chatillon).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du bâtiment « F » dont la démolition totale est demandée.



Coupe transversale du bâtiment, état existant (© Sahuc & Katchoura / François Chatillon).



Coupe transversale du bâtiment, état projeté (© Sahuc & Katchoura / François Chatillon).



Vue aérienne de la Faculté de Jussieu en 1964.

d'abord confiée à Roger Séassal (1885-1967), architecte de la Faculté, auquel sont adjoints, à la demande de Jean-Marie Berthon, ministre de l'Éducation, Urbain Cassan (1890-1970), Louis Madeline (1882-1962) et René Coulon (1908-1997). Ensemble, les architectes proposent, en 1955, un premier programme d'aménagement permettant à la Halle aux vins de continuer à fonctionner. Posés sur pilotis, les immeubles laissent en effet libre l'accès aux chais situés en cœur d'îlot. De l'esquisse initiale, ce sera la seule partie construite, André Malraux imposant finalement Édouard Albert et son « gril » radical mis en œuvre en 1962.

Symbole architectural des Trente Glorieuses, au même titre que la Maison de la radio ou le CNIT, l'ensemble proposé est considéré alors par certains d'un caractère absolu, trop peu respectueux du site. Édouard Albert conserve les deux barres en équerre et prend en compte la déclivité du terrain existant, dont il se sert pour insérer le socle technique du gril.

L'année 1972 - fin de la première tranche du chantier - voit disparaître la Faculté des Sciences au profit de deux nouvelles universités qui se partagent les locaux. Le site connaît alors des aménagements ponctuels, sans rapport avec le grand dessein initial, qui s'installent dans l'espace resté vide entre les deux bâtiments de Cassan et le gril inachevé d'Albert.

En 1980, l'angle nord-ouest de l'îlot Jussieu, où le boulevard Saint-Germain s'articule avec la Seine, voit s'ériger un autre programme important, l'Institut du Monde arabe. Conçu par Jean Nouvel, il prolonge l'alignement du grand bras de l'équerre et règle le rapport au quai par un dessin en courbe faisant écho à celui de la Seine.

Entre 1972 et 1992, plusieurs projets d'ensemble seront étudiés. Tous conservent la figure de l'équerre : Jean Nouvel (projet pour le site de Jussieu, 1983), ou encore Michel Guy et François Cantal-Duparc (concours pour la construction de deux bibliothèques, avril 1989), Michel Guy en 1990 et Jean-Claude Legrand en 1992.

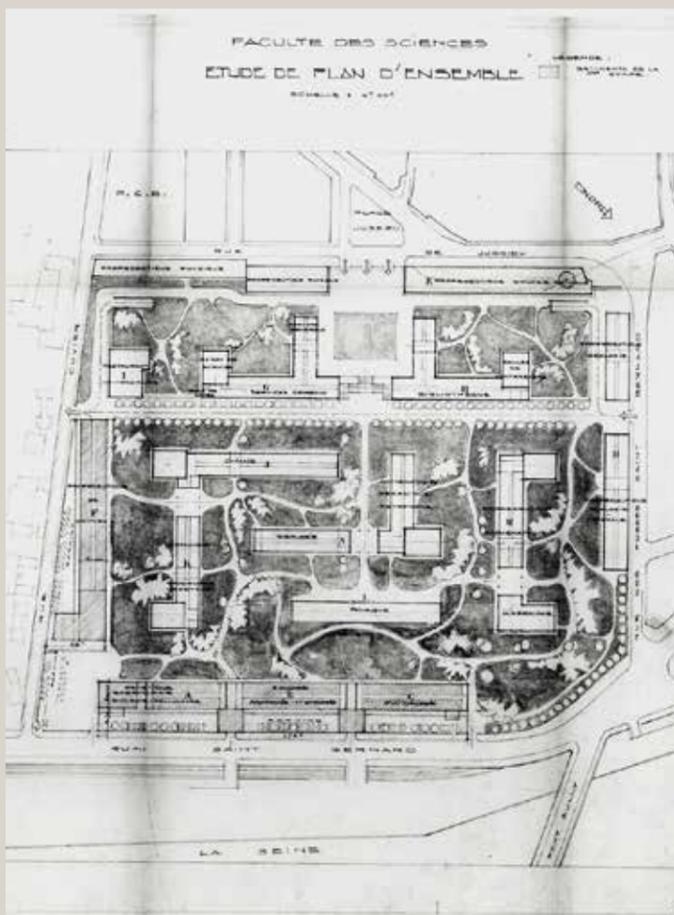
En 1996 enfin, éclate le « scandale » de l'amiante. L'option d'une démolition du site, un temps évoquée au profit d'un programme d'ensemble (livré en 2007) comprenant le désamiantage des locaux de Paris VI et la rénovation des barres du gril.

Aujourd'hui, un réaménagement général du site est en cours d'étude, et c'est dans ce cadre que semble s'inscrire la démolition de la barre « F ».

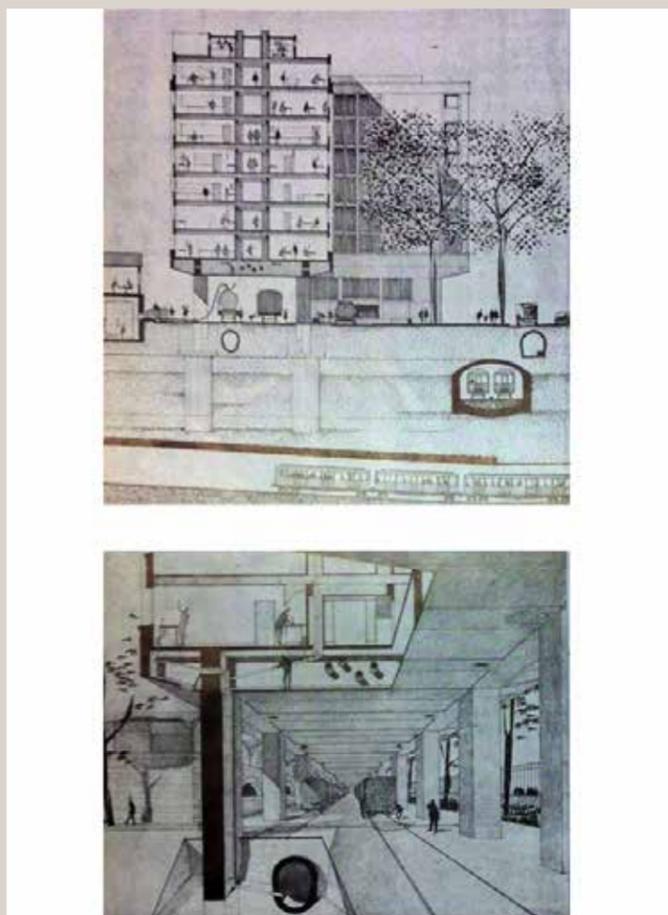
DISCUSSION

Un membre s'interroge sur les raisons qui ont conduit les porteurs du projet à vouloir démolir un bâtiment de cette importance et se demande si la présence d'amiante a pu peser sur cette décision. Il regrette l'absence de toute information sur le projet à venir et estime, qu'à cause de cela, il est difficile de se prononcer. L'adjoint en charge de l'urbanisme rappelle que le programme comportait dès l'origine des campagnes de désamiantage, la rénovation de la plupart des bâtiments et la démolition

de quelques autres. Il précise, qu'en 2014, c'est un programme de construction de logements pour étudiants et chercheurs qui était prévu sur cet emplacement par l'Établissement Public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France. Il regrette, lui aussi, que l'on n'en sache pas davantage aujourd'hui et qu'aucune raison précise ne soit fournie quant à la démolition demandée alors que le bâtiment en équerre, côté Seine, est annoncé conservé. Il interroge également les membres de la Commission sur la valeur patrimoniale du bâtiment promis à la démolition, œuvre de l'architecte Cassan. À la suite de cette intervention, un membre insiste sur la spécificité de cette grande faculté, construite par des architectes de renom, et qui fut, à l'époque de sa construction, la plus importante d'Europe et la première à être accompagnée d'une commande importante d'œuvres d'art contemporain. Il insiste sur la nécessité de conserver cet ensemble remarquable et d'en préserver l'unité architecturale, tout en répondant au besoin d'ouverture des bâtiments sur



Esquisse initiale de la Faculté des Sciences de l'université de Paris (1955, Roger Séassal, Urbain Cassan, Louis Madeline et René Coulon) (© Archives nationales).



Vue en coupe et détail de la barre « A-B-C » (*Techniques et Architecture*, mars 1960, n° 3, p. 120 et 121).



Bâtiment « F », vue actuelle depuis le cœur d'îlot.

le quartier et sur la Seine. Il rappelle enfin la nécessité de connaître le schéma directeur du projet avant de se prononcer, ce qui est également souhaité par les autres membres de la Commission.

RÉSOLUTION

La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition complète d'un bâtiment de l'ancienne faculté des sciences de l'université de Paris.

La commission, avant de se prononcer définitivement sur le sujet, souhaite connaître le projet qui viendra en lieu et place de l'emprise du bâtiment promis à la démolition.

BIBLIOGRAPHIE

- Dominique Oboussier, *Le Centre Jussieu : étude architecturale et urbanistique ou la recherche de l'architecture de la Faculté des sciences de Paris de la Monarchie de juillet à*

nos jours, thèse de doctorat de troisième cycle sous la direction de Marc le Bot, Université Paris I – Panthéon Sorbonne U.F.R d'art et d'archéologie, 1982 (non publiée).

- Georges Monmarché, *Paris et sa proche banlieue*, Hachette, 1957 p. 254.

- *Techniques et architecture*, volume 20, 1959, p. 121.

- Dominique Oboussier, « Le cas Jussieu », *Architectes*, n° 108, mai 1980.

- Université Pierre et Marie Curie, *Patrimoine de l'Université Pierre et Marie Curie*, 2006.

- Christian Hottin, « Jussieu l'inachevée. Cinquante ans de projets pour la « Faculté des sciences de Paris-Centre », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, n° 13, 2007, p. 23-50.

- Éric Lapiere, *Guide d'architecture : Paris 1900-2008*, Pavillon de l'Arsenal, 2008, notice 803.

[52, RUE DES PETITES-ÉCURIES (10^E ARR.)]

FAISABILITÉ Restructuration de l'ancien hôtel de Lathan (1783)

PROTECTION

Ensemble protégé au titre du P.L.U. :

« Au n°52 contemporain de son voisin le n° 50 cet immeuble fut construit en 1783 pour Monsieur de Lathan. Façade composée de six travées et de deux étages carrés sur rez-de-chaussée et surmontés d'un comble. Les façades sont en plâtre avec traits de refends. Appuis du second étage soutenus par des consoles en doucine. A l'arrière des constructions sont venues occulter en partie la cour. »

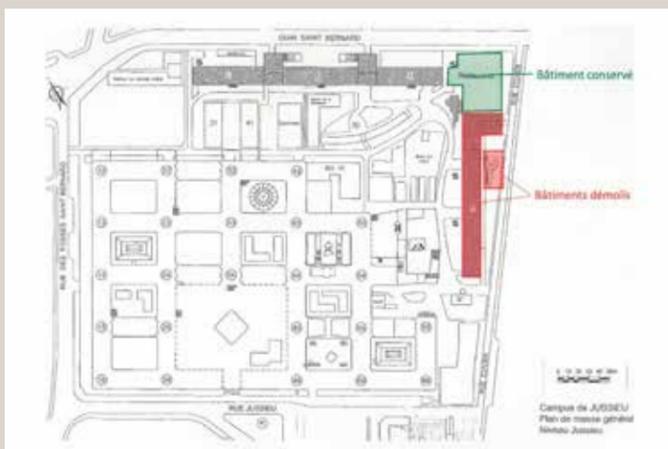
ANTÉRIORITÉ

Séance du 7 février 1966 : « Vœu contre le projet de surélévation de l'ancien hôtel de Lathan, inscrit au Casier

Archéologique de la Ville. »

PRÉSENTATION

En 1772, les Filles-Dieu se défont de la moitié du terroir dit « Le Paradis » - délimité par les rues du Faubourg-Saint-Denis, de Paradis et du Faubourg-Poissonnière et par le grand égout. Après le prolongement de la rue des Petites-Écuries le long de celui-ci en 1780 et différentes divisions du lot initial, la parcelle de l'actuel n° 52 est constituée en 1782. À cette date, Jacques Pays, seigneur de Lathan, achète le terrain. Il y fait construire, l'année suivante, une maison qu'il utilise comme pied à terre, alors qu'il réside principalement en Anjou. L'architecte sollicité n'a pas été identifié. Si Claude-Nicolas Ledoux



Plan des démolitions demandées (© EPAURIF).



Bâtiment « F », vue actuelle rue Cuvier.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue de la façade sur rue en 1966 (Casier archéologique).



Vue actuelle intérieure, préau couvert du bâtiment « F ».

a été très actif dans le quartier, aucune preuve de son intervention pour M. de Lathan n'a été retrouvée. De la même manière, si l'on sait que Lathan a commandé à Victor Louis la reconstruction de son château en Anjou, rien ne permet de voir sa main dans cette maison parisienne. La construction se compose d'un corps de logis unique, double en profondeur, implanté à l'alignement, large de six travées et élevé de trois étages sur un rez-de-chaussée. Au derrière, une « grande cour », bordée à gauche par un bâtiment en rez-de-chaussée servant de remise et d'écurie. Au fond de la cour, le bâtiment forme un petit hémicycle planté qui constitue le jardin qui manque pour faire de cette maison un hôtel particulier.

Le logis est composé de deux grands appartements superposés et d'un étage d'attique pour les logements de services – dispositions qui permettront aux propriétaires suivants de louer la maison par appartements.

Les façades actuelles du corps de logis principal présentent toujours ces élévations d'origine à lignes de

refends, garde-corps géométriques et consoles néoclassiques. Les tables en creux sous les croisées du deuxième étage ont dû recevoir des bas-reliefs aujourd'hui disparus et l'étage d'attique a été recouvert de tuiles. Côté cour, la façade reproduit le même schéma, à l'exception du premier étage qui est souligné par un large balcon soutenu par des consoles moulurées.

À l'intérieur, la distribution est toujours desservie par le grand escalier d'origine et des décors intérieurs de style Louis XVI ont été photographiés par la CVP en 1919.

Acquise sous l'Empire (1809) par Charles Gamot, la maison est dite avoir été habitée par le maréchal Ney dont Gamot était le beau-frère.

Devenue la propriété du banquier Adolphe Cottier en 1822 - elle demeure dans cette famille jusqu'au début du XX^e siècle -, la maison perd sa destination domestique sous le Second Empire. Auparavant – mais à une date incertaine –, elle avait connu quelques modifications : l'aile sur la cour a gagné un étage partiel et l'attique côté rue

a été transformé en faux brisis (transformation des baies en lucarnes et revêtement du mur par des ardoises – soit l'état actuel), sans doute pour augmenter la rentabilité des locations.

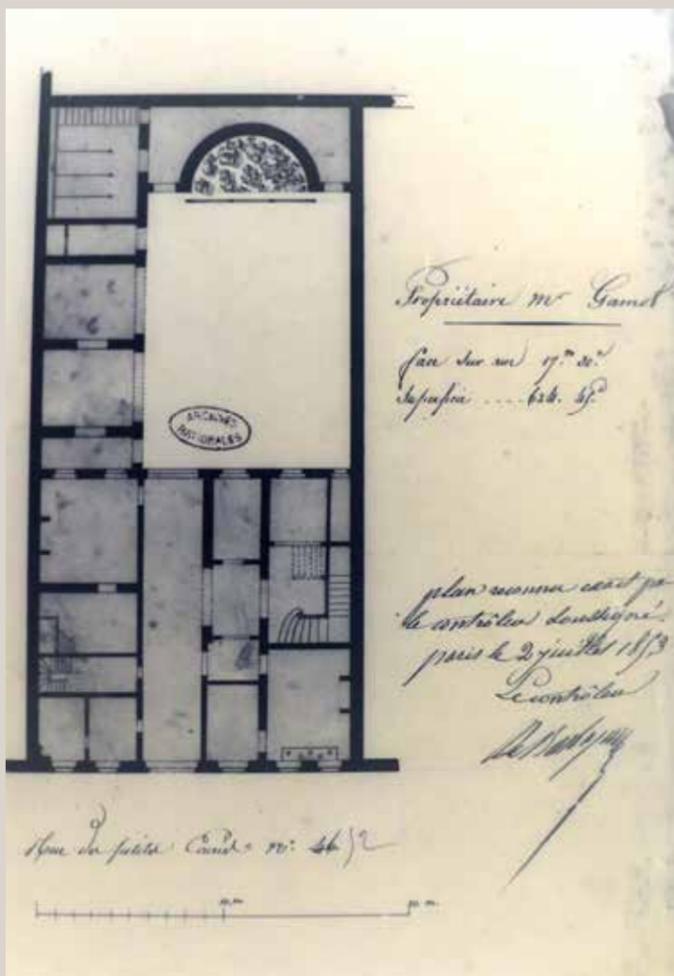
Entre 1863 et 1868, la maison change entièrement de destination : les Cottier quittent les lieux et les appartements et l'aile nouvellement restructurée sont loués à la compagnie d'assurance « L'Abeille ».

En 1881, après la disparition de Maurice Cottier – éminent collectionneur de peinture, légataire notamment de plusieurs tableaux de Delacroix au musée du Louvre –, la maison est à nouveau transformée. Les nouveaux locataires, une société de « commissionnaires en marchandises », entreprennent la construction de bureaux et de magasins. L'aile gauche est ainsi prolongée par un retour en fond de parcelle (en rez-de-chaussée uniquement) et l'espace compris entre les ailes et le corps de logis est couvert par des verrières métalliques – donnant les dispositions générales actuelles.

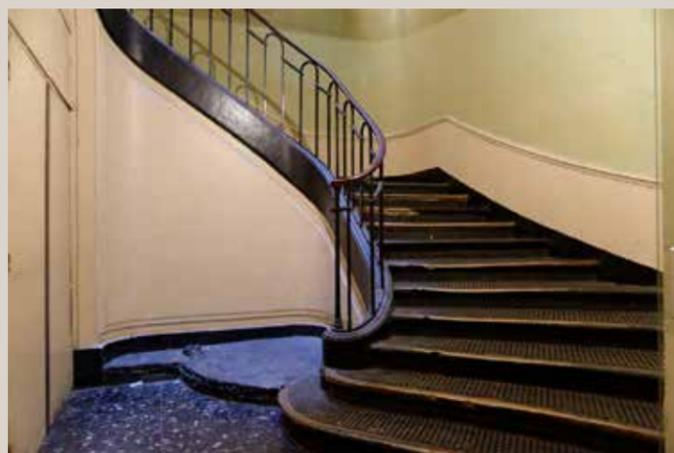
En 1965, un projet de surélévation de l'immeuble est envisagé, mais la CVP s'y oppose, au titre de son inscription au Casier archéologique.

Une dernière campagne de travaux a lieu en 1972, qui ne concerne que les bâtiments du fond de parcelle. De manière à augmenter les surfaces de bureaux, l'architecte Gilles Fourment restructure les ailes, abaisse le sol de l'ancienne cour et surélève d'un niveau (à l'identique) l'aile du fond. Le corps de logis ne connaît pas de travaux et continue d'abriter des bureaux et des petites industries. Peu entretenu, il se dégrade progressivement, mais ne connaît pas d'altérations architecturales importantes et se présente donc a priori dans un bon état d'authenticité (il n'a pu être que partiellement visité).

L'avis de la CVP est aujourd'hui demandé en amont d'un projet de restructuration du lieu en hôtel de tourisme. Le maître d'œuvre, au vu de la protection patrimoniale, souhaiterait voir valider les démolitions nécessaires à son projet.



Relevé cadastral de l'immeuble daté de 1853 (Archives nationales).



Vue actuelle de l'escalier principal.



Vue actuelle du portail.



Détail d'une crémone d'origine.



Vue actuelle des verrières métalliques couvrant l'ancienne cour.



Vue actuelle des verrières et de l'aile du fond de la parcelle.



Vue de l'état actuel sous les verrières (au fond, le portail d'entrée).

Ces démolitions concerneraient les verrières de 1882, de manière à retrouver une cour à l'air libre, et la toiture du corps de logis de manière à gagner un niveau exploitable supplémentaire.

Par ailleurs, il est aussi demandé la possibilité d'intervenir sur le couverture de l'escalier principal. Celui-ci est assuré par une verrière encastrée dans le terrasson de la toiture - surélevée à une date inconnue -. Pour des raisons techniques et fonctionnelles, sa dépose est souhaitée au profit d'un éclairage zénithal intégré à la nouvelle toiture.

DISCUSSION

Un membre met en avant la nécessité de préserver l'homogénéité du paysage de la rue et craint que la surélévation envisagée ne perturbe l'équilibre du lieu. Un autre estime au contraire que cette surélévation, en raison de ses proportions relativement modestes, n'aura qu'un impact limité sur le paysage urbain. La très grande majorité

des membres s'aligne sur le premier avis et redoute que le projet ne bouleverse également l'identité architecturale de cet immeuble qui est inscrit au P.L.U. La commission ne s'oppose pas en revanche aux démolitions envisagées par le maître d'œuvre.

RÉSOLUTION

La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation en hôtel de tourisme de l'ancien hôtel de Lathan protégé au titre du P.L.U.

La commission prend connaissance avec intérêt de l'histoire de l'hôtel qui présentait, à l'origine, en fond de parcelle un petit hémicycle planté formant jardin.

Elle ne fait aucune observation sur les démolitions envisagées, qui concerneraient les verrières métalliques présentes dans la cour et la toiture du bâtiment arrière qui serait surélevé. Elle émet en revanche une vive réserve

sur le projet de surélévation de l'immeuble sur rue, déjà repoussée en 1966 en raison de l'inscription de l'hôtel au casier archéologique et qui irait à l'encontre de la protection dont le bâtiment bénéficie aujourd'hui.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la commission du Vieux Paris : CA 10e-080 et CA 10e-suppl. 209.

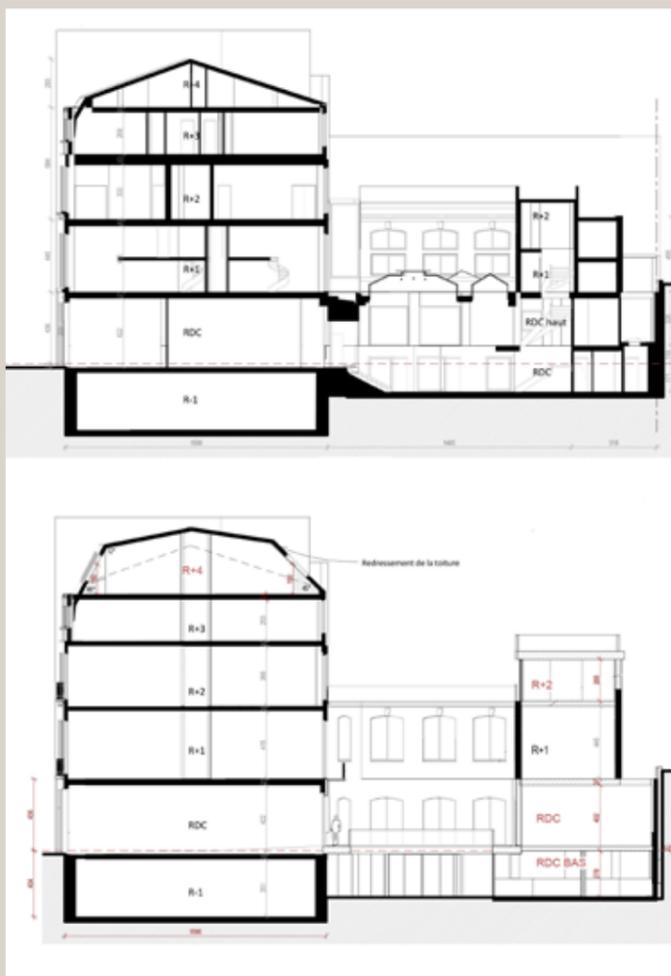
- Archives nationales : MC/ET/CXII/799/A (9 juillet 1782), MC/ET/XX/794 (17 thermidor an X [5 août 1802]), MC/ET/CXVII/1100 (27 mars 1820), MC/ET/XVIII/1134 (9 et 17 novembre 1822), MC/ET/CXII/913 (12 avril 1815), MC/ET/XVIII/1299 (16 mai 1860), MC/ET/XVIII/1678 (13 mai 1882 - 20 octobre 1883), 20144790/77 (29 août 1884).

- Archives de Paris : 3589W 1777, DQ¹⁸ 154 et 615, D^{1P} 872 et 873.

- Charles Lefeuvre, *Les anciennes maisons de Paris*, Paris, Reinwald, t.4, 1875, p. 133-135.

- Pascal Étienne, *Le Faubourg Poissonnière. Architecture, élégance et décor*, Paris, AAVP, 1986.

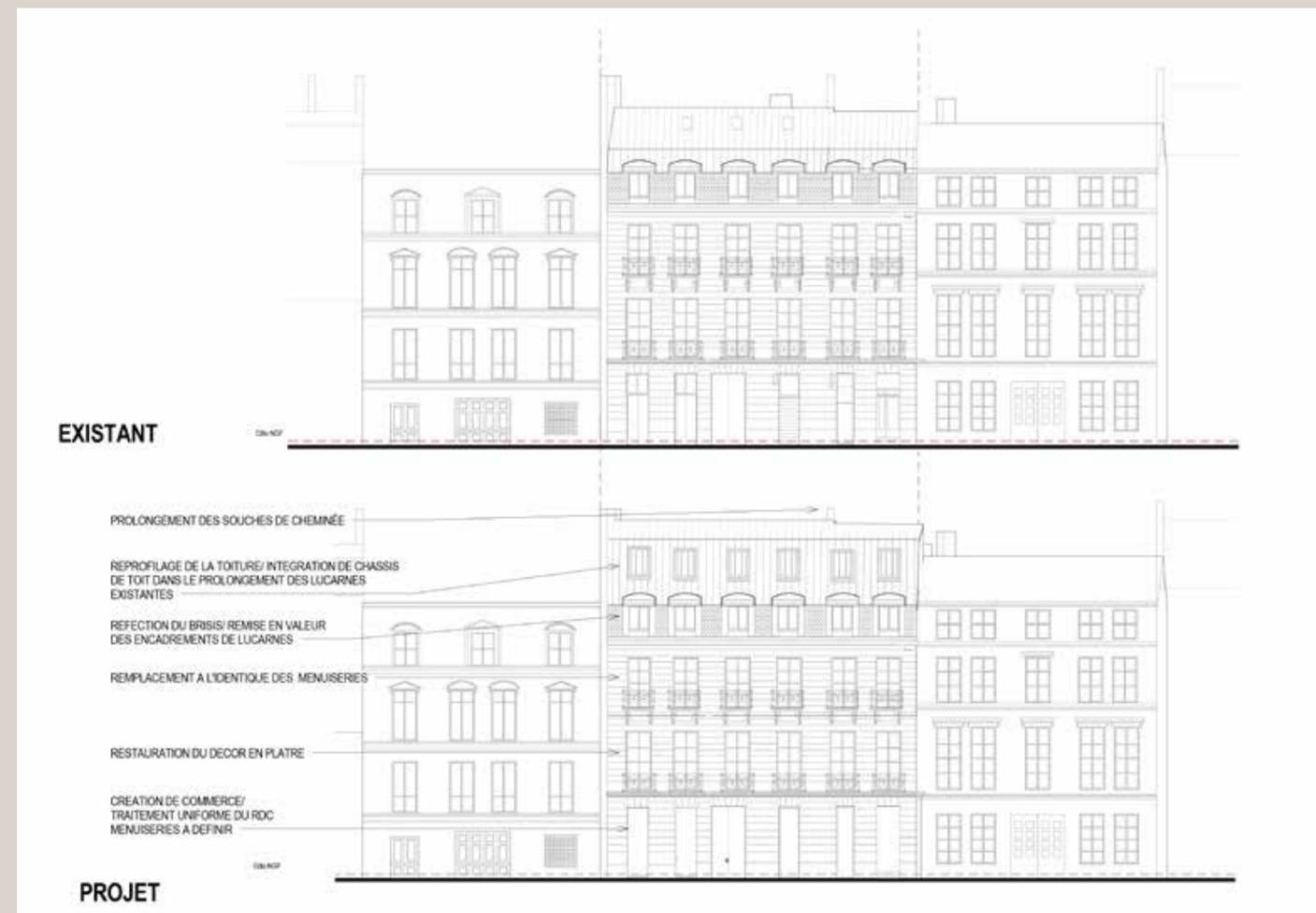
- Natacha Bonnet, « Les Pays de Lathan. Histoire d'une famille angevine implantée à Saint-Domingue au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 107, p. 43-70.



Coupe longitudinale, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Architecture Consultant).



Perspective projetée de la cour intérieure après la démolition des verrières (© Architecture Consultant).



Élévation de la façade sur rue, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Architecture Consultant).

[16, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS, 2-4, RUE PAYENNE ET 23, RUE DE SÉVIGNÉ (03^E ARR.)]

FAISABILITÉ Modernisation du musée Carnavalet

Demandeur : Ville de Paris

PROTECTION

Classé au titre des Monuments historiques (classement par liste de 1846) et inscrit au titre des Monuments historiques (arrêté du 21 décembre 1984).

PRÉSENTATION

L'hôtel Carnavalet, qui constitue le noyau d'origine de l'actuel musée, a été acheté par la ville de Paris en 1866 dans le but d'y présenter ses collections historiques. L'extension de la partie ancienne a été réalisée en plusieurs tranches et ce premier ensemble a été réuni à la fin du

XIX^e siècle à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau situé au n° 29 de la rue de Sévigné, grâce à la construction d'une galerie de liaison.

Un des principaux objectifs de l'opération de modernisation des bâtiments programmée par la ville, dont l'esquisse a été présentée à la Commission le 27 mai dernier, est d'améliorer la cohérence chronologique de la présentation des collections. L'esquisse annonçait pour cela la construction/modification de trois escaliers :

- un premier escalier de liaison situé entre la galerie des enseignes qui longe la rue de Sévigné et le couloir reliant au premier niveau l'hôtel Carnavalet et l'hôtel Le Peletier.
- un deuxième escalier implanté au débouché du couloir

de liaison, qui permettra de rejoindre directement les collections présentées au deuxième étage de l'hôtel Le Peletier où seront exposées les collections révolutionnaires.

- un troisième escalier réunissant le premier et le deuxième étage qui sera établi dans le bâtiment fermant l'ancienne basse-cour au sud et qui permettra aux visiteurs de redescendre du niveau 2 au premier niveau afin de terminer le parcours de visite par la découverte de la salle de bal de l'hôtel de Wendel.

L'implantation de ces trois escaliers, ainsi que leur dessin et leurs matériaux sont précisés dans le document d'avant-projet remis en juillet. Ils viendraient en substitution de trois ouvrages établis aux mêmes emplacements dans les années 1980 par l'architecte Bernard Fonquerie au moment de la rénovation de l'hôtel. Leur écriture résolument contemporaine tranche sur le style historicisant des ouvrages précédents qui seraient démolis.

L'avant-projet tient compte par ailleurs de la demande de la Commission concernant l'escalier construit par l'archi-

tecte Foucault après 1913 à l'angle de la rue de Sévigné et du square Léopold-Achille. Le prolongement de cet ouvrage vers les étages supérieurs (R+2 et R+3) a été déplacé afin de ne pas impacter sa volumétrie.

DISCUSSION

Les membres sont sceptiques sur la construction de trois nouveaux escaliers de style moderne en lieu et place de ceux existants. L'un d'eux exprime son attachement aux ouvrages actuels et regrette le dessin en spirale des nouveaux escaliers, qu'il juge incongru au musée Carnavalet. La direction du Patrimoine et de l'Architecture précise sur ce point que ces escaliers ont été tout particulièrement étudiés pour apporter plus de fluidité à la circulation des visiteurs et permettre au public de découvrir les collections en suivant un fil chronologique. Elle reconnaît cependant que le dessin proposé par les architectes vise aussi à apporter un signal fort dans le lieu. Plusieurs membres persistent à ne pas voir l'utilité



Extrait du P.L.U.



Vue des bâtiments depuis l'angle des rues de Sévigné et des Francs-Bourgeois.



Vue actuelle de la cour Louis XIV.



Vue de l'escalier actuel de la salle des enseignes.



Vue projetée du futur escalier de la salle des enseignes (© François Chatillon architecte).



Vue actuelle de l'escalier de l'auditorium conservé sans changement dans le projet.

de cette transformation et à douter de son intérêt. L'un d'eux considère que ces nouveaux escaliers sont trop étroits et n'apporteront rien à la fluidité des circulations. Il regrette que ces spirales, peu fonctionnelles, peu discrètes et mal insérées dans l'espace, ne soient qu'un geste architectural très coûteux.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de création et de modification des circulations verticales du musée.

La commission se félicite d'avoir été entendue pour l'escalier conduisant à l'ancien auditorium, le prolongement de cet ouvrage vers les étages supérieurs ayant été déplacé afin de ne pas modifier la volumétrie du lieu.

Elle s'interroge en revanche sur le remplacement par des ouvrages d'un design contemporain de deux escaliers de

liaison construits dans les années 1980 par Bernard Fonquernie dans un style historiciste, l'un situé au rez-de-chaussée de la salle des enseignes et permettant de se diriger vers l'hôtel Le Peletier et l'autre donnant accès au deuxième étage du même hôtel à la sortie de la galerie de liaison. Elle estime que la mise en place d'une signalétique claire ayant pour fonction d'orienter le visiteur qui souhaiterait visiter les collections dans l'ordre chronologique aurait, dans ces espaces carrefours, un caractère moins intrusif que la mise en œuvre d'escaliers panoramiques à double ou simple révolution dotés de garde-corps pleins conçus principalement pour guider le parcours.

BIBLIOGRAPHIE

- Jules Cousin, *L'Hôtel Carnavalet*, Paris, Librairie illustrée, [s.d].
- « L'hôtel Carnavalet », *Bulletin du musée Carnavalet*, n° 1 et n° 2, 1974.

[69, RUE DES HAIES ET 2-4, PASSAGE JOSSEAUME (20^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Unification de trois maisons du quartier de la Réunion

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER Daniel

RIVP

PC 075 120 15 V 0043

Dossier déposé le 21/08/2015

Fin du délai d'instruction : incomplet au 02/12/2015

« Changement de destination et réhabilitation d'un ensemble immobilier à usage d'hébergement hôtelier en résidence sociale (22 logements créés) avec création d'un commerce en rez-de-chaussée, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, ravalement et I.T.E. des façades sur rue et cour. SHON créée : 7,20 m² »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

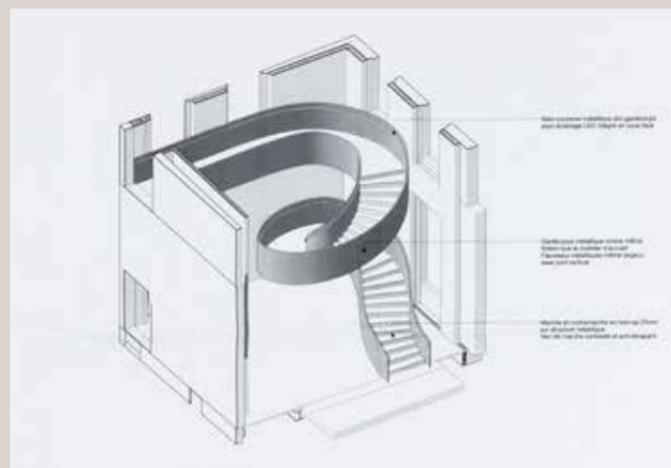
- Séance du 21 janvier 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation de quatre maisons faubouriennes contiguës transformées en résidence sociale.

La commission fait observer que l'isolation par l'extérieur proposée aurait pour conséquence de modifier la proportion et la profondeur des baies et que le collage en façade d'une modénature reproduisant celle d'origine créerait un faux historique.

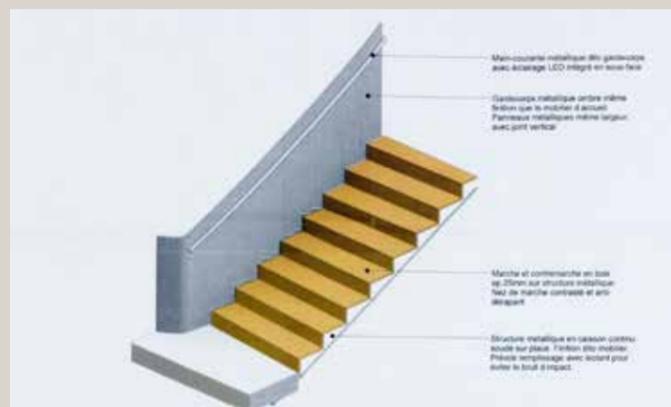
Elle rappelle également que les objectifs d'amélioration des performances thermiques du bâti ancien peuvent être conciliables avec le respect du patrimoine et souhaite, en



Vue de l'escalier actuel situé au débouché de la galerie de liaison.



Vue axonométrique du nouvel escalier projeté au débouché de la galerie de liaison (© François Chatillon architecte).



Vue axonométrique présentant les matériaux utilisés pour la réalisation des escaliers projetés (© François Chatillon architecte).



Extrait du PLU.



Vue actuelle des bâtiments depuis le passage Josseaume.



Vue du bâtiment d'angle, état existant.

conséquence, que le projet soit revu dans un sens moins destructeur. »

- Séance du 22 avril 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet d'isolation par l'extérieur de trois maisons transformées en résidence sociale.

Le maître d'ouvrage ayant confirmé son choix initial, la commission renouvelle son vœu du 21 janvier 2016, qui demandait que le projet soit revu sur ce point. »

PRÉSENTATION

Le projet prévoyait une isolation thermique par l'extérieur des trois maisons transformées en résidence sociale via la pose en façade sur rue d'un complexe isolant d'une épaisseur de 15 cm. À la suite d'une première opposition au projet (séance du 21/01/2016), le maître d'ouvrage ayant confirmé son choix initial, la Commission avait renouvelé son vœu initial (22/04/2016). Un nouveau dépôt de pièces effectué le 22/07/2016 montre que la pétition-

naire a finalement modifié son projet et propose maintenant d'isoler les bâtiments sur rue par l'intérieur.

DISCUSSION

Les membres s'accordent à reconnaître les progrès apportés par le nouveau projet du pétitionnaire, en cohérence avec le précédent vœu de la commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet d'isolation par l'extérieur de trois maisons du quartier de la Réunion.

Le pétitionnaire, ayant suivi la recommandation de la commission et accepté d'isoler les bâtiments par l'intérieur afin de respecter les façades, celle-ci lève son vœu du 21 janvier 2016, renouvelé le 22 avril suivant.

SOURCES

- Archives de Paris : D³P⁴ 527, DQ³⁸ 1124.

[28-28B, RUE SIBUET ET 29, RUE MOUSSET-ROBERT (12^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU Restructuration-démolition d'un bâtiment d'angle

28, rue Sibuet

Pétitionnaire : Mme POULLIN, Viviane

PC 075 112 16 V 0014

Dossier déposé le 05/04/2016.

Fin du délai d'instruction : 05/08/2016.

« Construction d'un immeuble d'habitation de R+4 (6 logements créés) après démolition d'un bâtiment de R+2 à usage d'hébergement hôtelier.

SHON supprimée : 127 m² ; SHON créée : 225 m². »

28B, rue Sibuet et 29, rue Mousset-Robert

Pétitionnaire : M. N DRE

SAS SED CONCEPT

PC 075 112 16 V 0011

Dossier déposé le 24/03/2016.

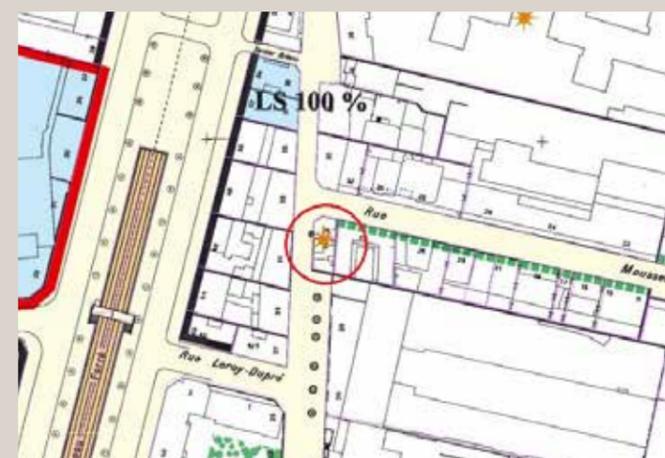
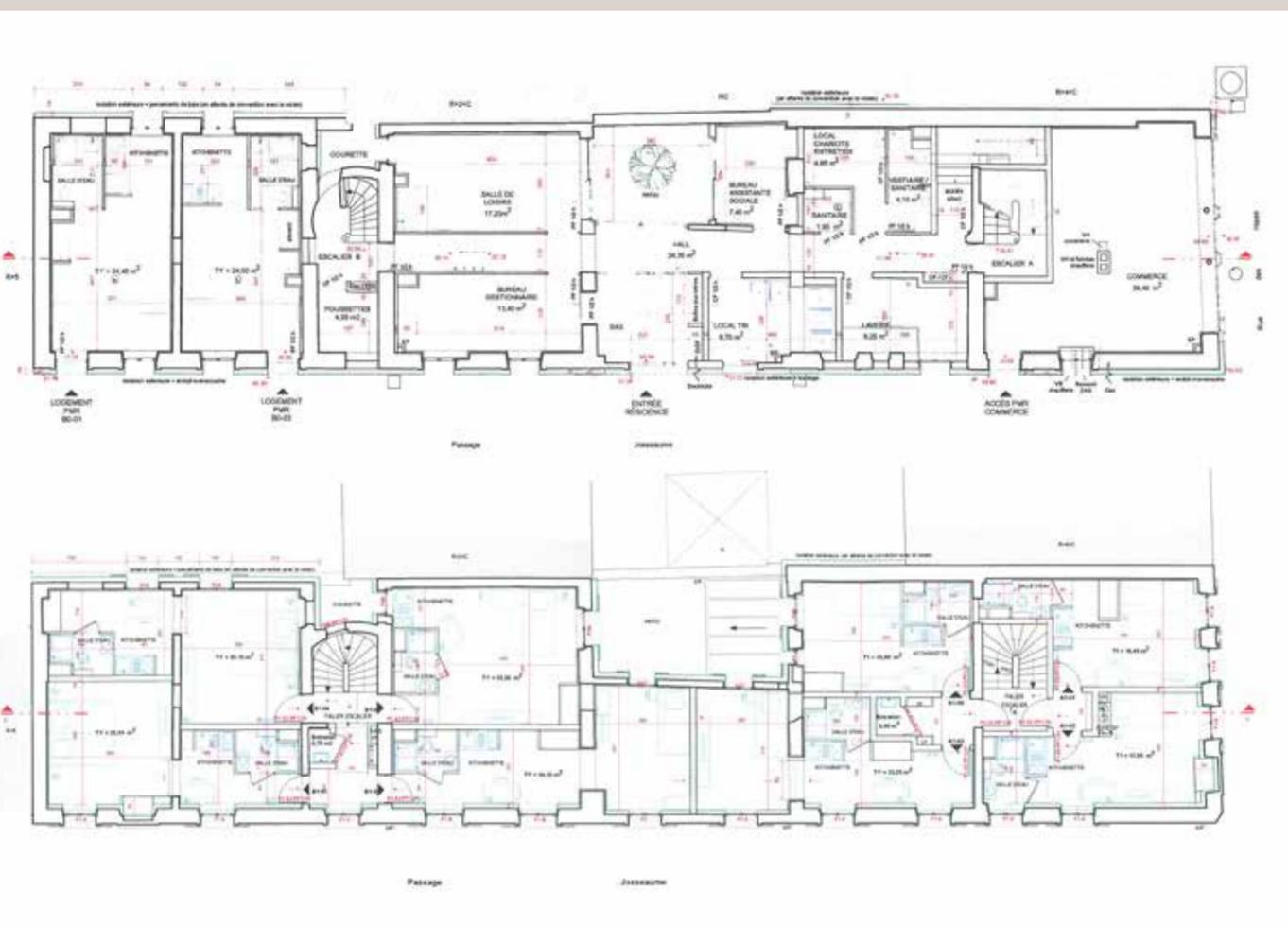
Fin du délai d'instruction : incomplet le 31/05/2016.

« Réhabilitation avec surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment d'un étage sur un niveau de sous-sol avec changement de destination d'hébergement hôtelier en habitation (1 logement créé), création d'une toiture-terrasse végétalisée accessible au R+3, ravalement des façades et recréation des planchers. SHON créée : 46 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

Parcelle signalée au P.L.U. pour son intérêt patrimonial,



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'angle des rues Sibuet et Mousset-Robert.



Élévation et coupe du pavillon, extrait du permis de construire déposé par Léon Daubourg en 1900 (Archives de Paris).



Vue actuelle des bâtiments depuis la rue Sibuet.

Plan du rez-de-chaussée, premier projet (en haut) et nouveau projet (en bas) montrant l'isolation par l'intérieur (© Cabinet d'architecture Françoise Ruel).

culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 24 juin 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet, divisé en deux permis distincts, de restructuration et de démolition d'un ensemble de constructions basses réunissant sur deux parcelles distinctes un bâtiment d'angle et d'une extension arrière postérieure.

La Commission ne s'oppose pas aux démolitions et restructurations demandées mais souhaite qu'en dépit de la difficulté que représente la division de la parcelle, les pétitionnaires puissent se rapprocher afin d'étudier la création d'un ensemble architectural cohérent. »

PRÉSENTATION

En réponse au vœu formulé par la Commission, les pétitionnaires des deux constructions se sont rapprochés.

À l'angle des deux voies, le bardage a été recomposé de façon à présenter une surface discontinue. Sa teinte reprendrait celle de l'immeuble mitoyen (gris souris) pour plus d'harmonie entre les immeubles. Les deux ouvertures pratiquées dans le pan coupé seraient alignées verticalement – elles se présentaient décalées l'une au-dessus de l'autre –, afin de mieux structurer le panneau, et seraient de surcroît coupées verticalement par un trumeau fin. Enfin, la pergola de petite taille située en terrasse à gauche serait supprimée afin de ne pas contrarier l'échelle basse du bâtiment.

DISCUSSION

Les membres s'accordent à reconnaître une évolution du projet qui tend à harmoniser les deux constructions neuves mais regrettent la perte de cohérence et d'authenticité du paysage de la rue. Plusieurs membres estiment qu'une transformation de l'existant reste possible qui n'altérerait pas le charme du site. La commission

décide de renouveler le vœu.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de démolition et de restructuration d'un bâtiment d'angle et de son extension arrière.

La commission prend acte du travail accompli en faveur de la création d'un ensemble architectural cohérent mais juge cependant son adaptation au site insuffisante et, pour cette raison, renouvelle son vœu du 24 juin dernier.

SOURCES

Archives de Paris : VO²¹ 3458 et 3461 ; D²P⁴ 1099.



Élévation de la façade du pavillon d'angle côté rue Sibuet, premier projet (© SED Concept).

Élévation de la façade du pavillon d'angle côté rue Sibuet, nouveau projet (© SED Concept).

Vue de l'état projeté du pavillon d'angle, premier projet (© SED Concept).

Vue de l'état projeté du pavillon d'angle, nouveau projet présenté avec celui de l'immeuble mitoyen (© SED Concept).

[114, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES ET 1, RUE WASHINGTON (08^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU Restructuration lourde d'un immeuble de la fin du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. AKIKA, Karim

EURL APPLE RETAIL France

PC 075 108 16 V 0021

Dossier déposé le 25/03/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet au 07/06/2016.

« Restructuration d'un bâtiment de bureau, commerce et habitation de 6 étages et combles sur 4 niveaux de sous-sol avec permutation de destination de locaux de bureau et de commerce aux 2^e et 3^e étages, création et déplacement de trémies d'escaliers et d'ascenseurs à tous les niveaux, ravalement des façades, remplacement partiel des menuiseries extérieures, modification des baies en façades à rez-de-chaussée et 1^{er} étage sur rue et cour et fermeture de la cour par une verrière au 5^e étage.

SHON supprimée : 1859 m² ; SHON créée : 484 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :

« Quartier des Champs-Élysées. Immeuble d'angle élevé en 1893 pour Heudebert par l'architecte Albert Le Voisvenel présentant une composition monumentale développant cinq travées sur l'avenue, une rotonde d'angle abritant des loggias et six travées sur la rue de Washington. Soubassement à bossage. Hall d'entrée richement sculpté. Travail de ferronnerie remarquable de la porte. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 24 juin 2016 : « La Commission du Vieux Paris,

réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration lourde d'un immeuble construit en 1893 par l'architecte Albert Le Voisvenel.

La Commission demande un dessin plus cohérent pour le nouveau socle commercial de l'immeuble. »

PRÉSENTATION

Après examen du projet de restructuration de cet immeuble de 1893 lors de la séance du 24 juin dernier, la Commission a émis un vœu en faveur d'un dessin du nouveau socle commercial, plus cohérent. Le maître d'œuvre en propose aujourd'hui une version légèrement modifiée. Si la dimension, l'emplacement et l'encadrement des nouvelles devantures ne sont pas modifiés, le cordon filant envisagé initialement a été abandonné dans la mesure où il résulte de la campagne de restructuration de 1991.

DISCUSSION

Les modifications proposées par le pétitionnaire n'étant pas satisfaisantes et ne tenant pas compte des remarques émises par la Commission, les membres décident à l'unanimité de maintenir leur vœu. S'ils s'accordent à reconnaître le progrès représenté par la suppression du cordon filant en façade, plusieurs regrettent la perte de cohérence entre le nouveau socle commercial, côté avenue des Champs-Élysées et celui côté rue de Washington. Un autre proteste contre la suppression du plancher et des fenêtres de l'entresol qui créera des baies plus hautes. Tous estiment dommageables les transformations envisagées sur cet immeuble, pourtant relativement épargné jusqu'à présent, contrairement aux bâtiments voisins situés sur l'avenue.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M.



Extrait du P.L.U.



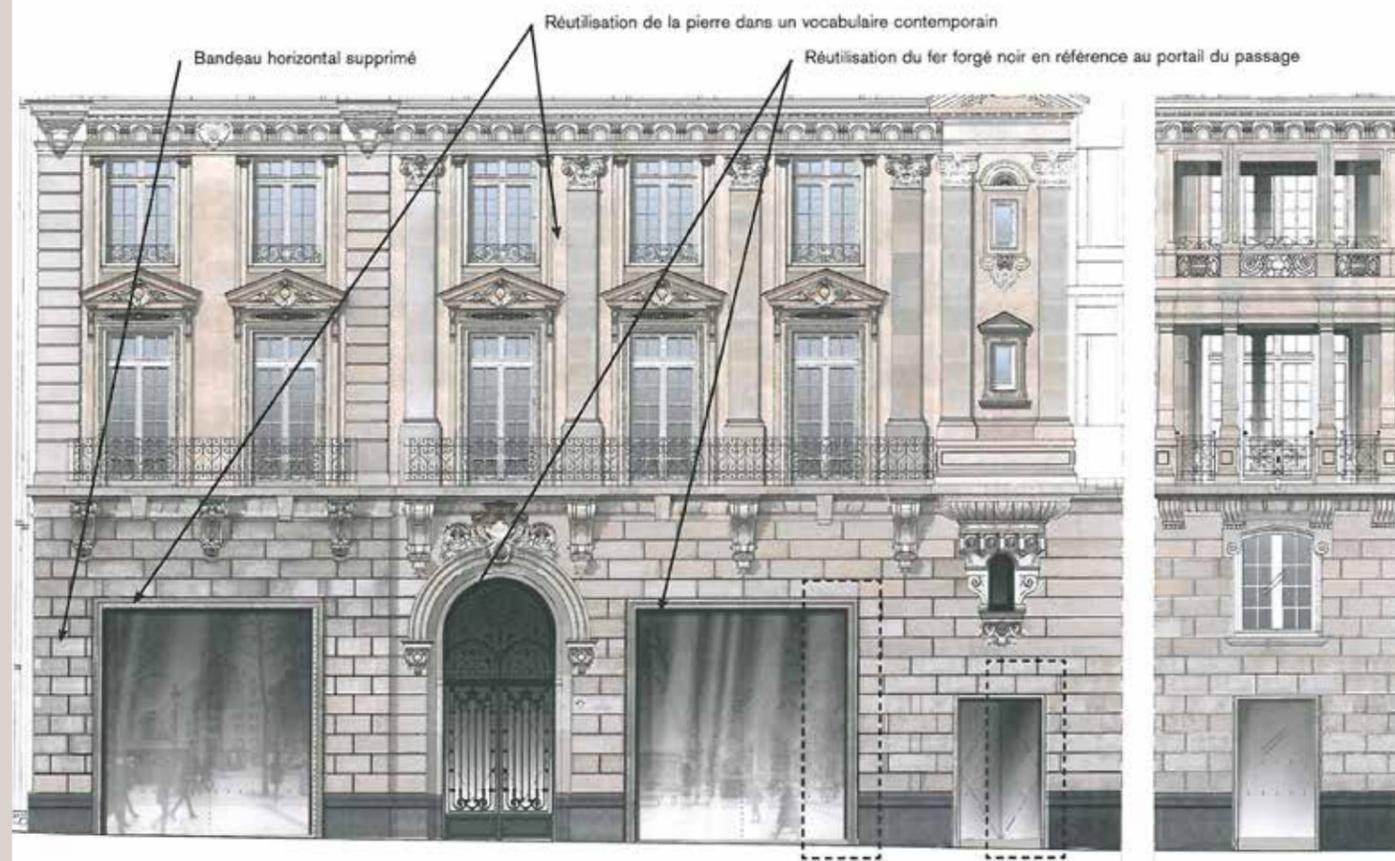
Vue de l'immeuble et de la rue Washington à la fin du XIX^e siècle (© site internet Delcampe.fr).



Vue actuelle de l'immeuble.

Façade proposée

Une proposition qui s'intègre dans la palette des matériaux existants.



Élévation de la façade, nouveau projet (© Foster + Partners).

Bernard Gaudillère, a de nouveau examiné le projet de restructuration de cet immeuble construit en 1893 par l'architecte Albert Le Voisvenel, déjà examiné lors de la séance du 24 juin 2016.

Si la commission a pris note de la modification du registre bas de la façade maintenant envisagé par le pétitionnaire, elle réitère son conseil d'un dessin plus cohérent pour le nouveau socle commercial de l'immeuble. Elle remarque également que les versions précédentes maintenaient une différence de traitement entre la rue de Washington et l'avenue, ce dont s'affranchit la nouvelle version, ce qu'elle regrette.

BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Étude historique et documentaire*, 2015.
- Pascal Payen-Appenzeller et Brice Payen, *Champs-Élysées : Dictionnaire historique, architectural et culturel*, Paris, Ledico éditions, 2013.

DEMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL



16, RUE DULAC (15^E ARR.)

Pétitionnaire : M. BOURGOIN, Olivier
SCI JUMA

PC 075 115 16 V 0038

Dossier déposé le 15/06/2016.

Fin du délai d'instruction : inconnue.

« Construction d'un immeuble d'habitation de 6 étages (4 logements créés) sur 2 niveaux de sous-sol à usage de piscine et locaux techniques, sur rue et jardin après démolition d'une maison de ville de R+2 sur cave.

SHON supprimée : 211 m² ; SHON créée : 719 m² ».



1-7, RUE FRÉMICOURT ET 35-37, RUE DU COMMERCE (15^E ARR.)

Pétitionnaire : MM. CAZES, Nicolas et Olivier
INDIVISION CAZES

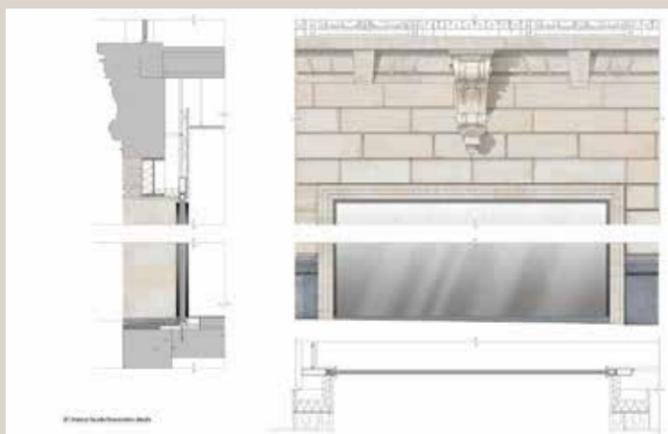
PC 075 115 16 V 0043

Dossier déposé le 07/07/2016

Fin du délai d'instruction : inconnue.

« Construction d'un immeuble de 8 étages d'habitation, de bureau et de commerce à rez-de-chaussée sur rue et création d'un bassin en sous-sol après démolition d'un immeuble d'un étage sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation et de commerce sur rue.

SHON supprimée : 221 m² ; SHON créée : 1018 m² ».



Ci-contre : nouvelle devanture commerciale. Détail (© Foster + Partners).



Façade projetée, version présentée lors de la séance du 24 juin 2016 (© Foster + Partners).



Façade projetée, nouvelle version proposée (© Foster + Partners).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailier
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris